

**TABLE DES MATIÈRES**

**1. INTRODUCTION** ..... 1

**2. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION** ..... 2

**3. COMPTES** ..... 4

**4. LA NÉGOCIATION AVEC NOUS** ..... 6

**5. QUESTIONS FINANCIÈRES** ..... 7

**6. COMMUNICATIONS** ..... 10

**7. DÉCLARATIONS ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE** ..... 11

**8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS** ..... 14

**9. MODIFICATIONS ET RÉSILIATION** ..... 15

**10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES** ..... 16

**ANNEXE 1 – CONDITIONS DES OPÉRATIONS** ..... 21

**ANNEXE 2 – DÉFINITIONS** ..... 24

**1. INTRODUCTION**

Investir dans des instruments dérivés, comme les CFD, comporte un degré élevé de risques pour votre capital, ce qui peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Veuillez vous assurer de bien évaluer les risques associés à ces produits et d'obtenir un avis indépendant si nécessaire. Les cours de nos Produits peuvent évoluer à votre désavantage très rapidement. Les Opérations comportent un effet de levier, ce qui peut entraîner des pertes supérieures à votre dépôt.

Lorsque vous effectuez des Opérations, il est possible que vous perdiez plus que votre capital investi et vous pourriez être amené à payer des sommes supplémentaires. Par conséquent, veuillez vous assurer de bien évaluer les risques associés à ces produits et d'obtenir un avis indépendant si nécessaire.

**1.1 Convention entre les parties (vous et nous).**

1.1.1 Le présent document (ci-après les « **Conditions générales MT4** ») ne constitue qu'une partie de la convention conclue entre vous (ci-après « **notre client** » ou « **vous** ») et CMC Markets Canada Inc. (appelée « **CMC Markets Canada** » et « **nous** ») concernant vos activités réalisées avec nous.

1.1.2 Les mots en majuscules dans les présentes Conditions, la Politique d'exécution des Ordres et la Déclaration relative aux risques prennent une signification spéciale qui est donnée dans les sections des Définitions à l'annexe 2.

1.1.3 La convention que nous concluons avec vous comprend les présentes Conditions, notre Politique d'exécution des Ordres, notre Déclaration relative aux risques et toutes les conditions spécifiques que vous acceptez par écrit relativement à votre Compte ou sur la Plateforme d'arrière-boutique (la « **Convention** »). Les présents Documents sont disponibles sur notre Site Web, par l'intermédiaire de la Plateforme d'arrière-boutique ou en les demandant par écrit et sont collectivement appelés la « **Convention** ». Conformément à l'article 9, nous vous communiquerons tout changement apporté à la Convention. Vous devez vous assurer de rester informé de ces changements. Si nous convenons de vous fournir notre service de négociation des ventes, nous vous le confirmerons par écrit. Toute condition supplémentaire que nous aurons convenue avec vous par écrit en rapport avec ce service fait partie de la Convention. Si vous êtes un résident de la province de Québec, vous reconnaissez ce qui suit : (1) CMC Markets Canada vous a offert le choix de conclure la présente convention en français ou en anglais et vous a fourni la version française de l'entente avant que vous ne la concluez, et (2) vous avez alors expressément choisi de conclure la version anglaise de l'entente et d'être lié par celle-ci après avoir reçu sa version française. Vous convenez donc également que tous les documents et avis connexes seront également en anglais. *Si vous êtes un résident de la province de Québec, vous reconnaissez ce qui suit : (1) CMC Markets Canada vous a offert le choix de conclure la Convention en français ou en anglais et vous a remis une version française de la Convention avant sa conclusion, et (2) vous avez ensuite expressément choisi de conclure et d'être lié par la Convention en anglais. Par conséquent, vous acceptez que toute documentation connexe et tout avis soient en anglais seulement.*

1.1.4 Vous reconnaissez qu'en ouvrant votre Compte auprès de CMC Markets Canada :

- a) vous avez reçu, lu et pleinement compris notre Déclaration relative aux risques qui contient l'information à communiquer sur les risques liés à l'effet et le document d'information sur les risques liés aux dérivés de levier prescrits par l'OCRl, dans leur version modifiée à l'occasion, et vous acceptez de demander des

précisions sur toute condition ou tout risque contenu dans la Convention ou dans la Déclaration relative aux risques;

- b) vous devez nous informer de toute circonstance dans laquelle vous seriez considéré comme un initié d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont négociés en bourse, qui est le sous-jacent d'un CFD sur actions détenu dans votre Compte.

1.1.5 Certains autres documents et renseignements sont mis à votre disposition sur notre Site Web et sur la Plateforme d'arrière-boutique et fournissent des renseignements complémentaires sans faire partie de la Convention. Il s'agit notamment de la Divulgence des conflits d'intérêts, du Document d'information sur la relation, de la Politique en matière de données personnelles, de la Déclaration relative au traitement des plaintes et des différends, des dépliants de l'OCRI (« Comment l'OCRI protège les investisseurs » et « Dépôt d'une plainte », du dépliant du FCPI décrivant comment vous êtes protégé si nous devenons insolubles, et du Barème des taux.

1.1.6 **Pour votre propre intérêt et protection, vous devriez prendre suffisamment de temps pour lire la Convention, ainsi que les documents et renseignements supplémentaires disponibles sur notre Site Web et par l'entremise de notre Plateforme d'arrière-boutique, avant de faire une demande d'ouverture de Compte et/ou de passer un Ordre. Si vous ne comprenez pas un aspect quelconque de la Convention, vous devriez obtenir un avis professionnel indépendant.**

1.1.7 La présente Convention contient toutes les conditions générales qui régissent notre relation et vos activités menées avec nous en rapport avec votre Compte et annule et remplace toutes déclarations et/ou conventions préalables orales ou écrites que vous et nous avons conclues en rapport avec votre Compte et votre utilisation du Système de négociation.

## 2. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 2.1 Notre statut réglementaire.

2.1.1 CMC Markets Canada a son siège social au 81 Bay Street, bureau 3550, Toronto (Ontario) Canada, M5J 0E7, et est un courtier en placement inscrit dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, un courtier de dérivés au Québec et membre du Fonds canadien de protection des investisseurs (le « FCPI ») et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI »). Les adresses du siège social et des autres bureaux régionaux de l'OCRI se trouvent sur son site Web. Le numéro d'inscription de CMC Markets Canada Inc. dans la Base de données nationale d'inscription (BDNI) est le 12570.

### 2.2 Classification du client.

2.2.1 Nous vous traiterons comme un Client de détail aux fins du Droit applicable, à moins que nous vous informions du contraire par écrit. Si vous demandez d'être classé dans une autre catégorie de clients, nous communiquerons avec vous pour vous expliquer la marche à suivre et les exigences additionnelles qui s'appliquent au changement de catégorie.

### 2.3 Opérations sans conseils.

2.3.1 Toutes les Opérations sont conclues sur une base de principal à principal, sans conseil et d'exécution d'ordres seulement. Cela signifie que, sauf entente écrite contraire, ni vous ni nous ne pouvons agir à titre de mandataire, de fondé de pouvoir, de fiduciaire ou de représentant pour toute autre personne. Vous n'autoriserez aucune personne à traiter avec nous en votre nom, à l'exception des Personnes autorisées relativement à un Compte, conformément à l'alinéa 3.3.1.

2.3.2 Nous exécutons vos ordres uniquement sur la base de leur transmission, en tout temps. Autrement dit, nous ne vous donnons aucun conseil ni ne faisons aucune recommandation sur l'opportunité de conclure la Convention ou un Produit particulier. CMC Markets Canada ne donne aucun conseil et ne fait aucune recommandation en matière de négociation ou de placement de Produits. Vous prenez toutes les décisions en matière de négociation à vos propres risques et en vous fiant uniquement à votre propre jugement. Vous devez demander un avis professionnel indépendant au besoin. Vous êtes tenu de prendre connaissance de l'ensemble des modalités, conditions, règles et règlements qui régissent un marché et un actif sous-jacent de Produit.

2.3.3 Nous ne fournissons aucun conseil de placement, aucun conseil financier, juridique, fiscal, d'ordre réglementaire ou similaire. Toute l'information ou les autres ressources qui vous sont fournies (y compris les graphiques) ne doivent pas être considérées comme des conseils adaptés à vous ou à votre situation personnelle. Nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard des décisions de placement que vous prenez.

2.3.4 Vous reconnaissez et convenez que les renseignements que CMC Markets Canada ou ses employés, mandataires ou représentants vous ont donnés, comme les suivants, ne constituent ni une recommandation, ni une sollicitation, ni une acceptation ni un avis se rapportant à un Ordre donné :

- a) le marché des dérivés hors bourse et ses caractéristiques;
- b) le fonctionnement de votre Compte ou les modalités de la Convention;
- c) la saisie et l'exécution d'Ordres;
- d) les modalités de nos Produits;
- e) les types d'Ordres qui peuvent être saisis au moyen du Système de négociation;
- f) le Taux de change CMC, les tendances du marché, les Cours ou les taux d'intérêt;

g) les différents types de stratégies de négociation utilisés par les participants du marché.

2.3.5 La totalité des opinions, nouvelles, recherches, analyses, Cours, recherches externes de tiers ou autres renseignements envoyés par courriel ou présentés sur le Système de négociation, le Site Web ou les médias sociaux et diffusés sont fournis à titre de commentaires généraux sur le marché et ne constituent pas des conseils en placement.

2.3.6 Vous convenez d'aviser immédiatement le service de la conformité de CMC Markets Canada si un employé, un représentant ou un mandataire de CMC Markets Canada vous remet des renseignements qui, selon vous, constituent une recommandation de négociation ou pourraient constituer un conseil en placement, un conseil financier ou fiscal.

2.3.7 Nous utilisons les renseignements que vous fournissez sur le formulaire de demande à des fins de filtrage dans le cadre du processus d'ouverture de Compte. Ces renseignements ne sont pas utilisés pour déterminer vos besoins et objectifs généraux en matière de placement. CMC Markets Canada, à titre d'émetteur et de courtier offrant un service d'exécution d'ordres sans conseils, n'est pas tenue d'établir si une Opération prévue sur nos Produits est adéquate à l'ouverture du Compte ou au cours d'une activité de négociation que vous souhaitez effectuer, et ne le fait pas.

## **2.4 Plaintes et différends.**

2.4.1 Nous prenons les plaintes au sérieux et avons mis en place des procédures internes, conformément aux Règles de l'OCRI, pour nous assurer que toute plainte que nous recevons est traitée rapidement et équitablement. Nous tenons à jour Déclaration relative au traitement des Plaintes et des Différends que vous pouvez consulter sur le Site Web. Vous acceptez que nous examinons toutes les plaintes reçues conformément à notre Déclaration relative au traitement des Plaintes et des Différends.

2.4.2 Si, après avoir suivi notre Déclaration relative au traitement des plaintes et des différends, vous êtes insatisfait de notre traitement et/ou de nos conclusions à l'égard de votre plainte ou de votre différend, d'autres choix pourraient s'offrir à vous. Vous trouverez de plus amples renseignements sur vos choix dans notre Déclaration relative au traitement des Plaintes et des Différends et dans les dépliants de l'OCRI intitulés « Dépôt d'une plainte » et « Comment l'OCRI protège les investisseurs ». Ces documents vous sont fournis à l'ouverture du Compte et sur notre Site Web.

## **2.5 Indemnisation.**

2.5.1 Si certaines obligations envers vous ne sont pas satisfaites, selon les circonstances de votre plainte, vous pourriez avoir droit à une indemnisation du FCPI relativement aux obligations qui incombent à CMC Markets Canada en vertu de la Convention ou du Droit applicable.

2.5.2 CMC Markets Canada est membre du FCPI. Le FCPI s'assure, dans les limites prescrites, que les fonds et les titres d'un client admissible d'un courtier en placement d'une société membre soient protégés. Les coordonnées complètes du FCPI sont disponibles sur son site Web. Vous pouvez communiquer avec le FCPI en écrivant à FCPI, First Canadian Place, 79 Wellington Street West, bureau 610, boîte postale 75, Toronto, Ontario, M5K 1E7 ou par téléphone au 416-866-8366 (ou sans frais au 866-243-6981) ou en envoyant un courriel à l'adresse donnée sur le site Web du FCPI, au [www.fcpi.ca](http://www.fcpi.ca).

## **2.6 Exécution d'ordres, conflits d'intérêts, avertissements relatifs aux risques et sources des Cours.**

2.6.1 Nous, ou nos Entreprises associées, pourrions avoir un intérêt ou une relation qui soit en conflit avec vos intérêts ou nos obligations envers vous. Nous vous conseillons de lire notre Divulgence des conflits d'intérêts, car elle définit la manière dont nous déterminons et prévenons tous les conflits d'intérêts importants qui sont raisonnablement prévisibles. Une copie de la Divulgence des conflits d'intérêts est disponible sur notre Site Web.

2.6.2 Nous concluons toutes les Opérations avec vous en utilisant des Cours que nous cotons nous-mêmes par notre Plateforme MT4 ou par notre service à la clientèle. Nos Cours ne sont pas identiques à ceux d'instruments financiers similaires ou de leurs actifs sous-jacents cotés sur un Marché ou par d'autres fournisseurs. En concluant des Opérations sur la Plateforme MT4 ou par le biais de notre service à la clientèle, vous acceptez que vos Ordres soient exécutés à l'extérieur d'un Marché conformément à notre Politique d'exécution des Ordres.

2.6.3 Vous ne devriez pas nous soumettre de formulaire de demande si vous n'êtes pas certain des effets des obligations légales aux termes de la Convention ou de la nature des risques liés à la négociation de nos Produits. Si vous avez quelque doute que ce soit au sujet des conditions de la Convention, vous devriez consulter un conseiller indépendant.

2.6.4 Vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les dispositions de la Déclaration relative aux risques. Vous reconnaissez et comprenez en outre que nos Produits sont spéculatifs, qu'ils comportent un degré élevé de risque, qu'ils font appel à l'effet de levier et aux marges et qu'ils ne conviennent qu'aux personnes étant en mesure d'assumer un risque de pertes pouvant excéder leur Marge de dépôt. Vous comprenez qu'en raison de la faible marge habituellement exigée pour la négociation de CFD, les variations des taux de placements sous-jacents ou des cours du marché peuvent entraîner des pertes importantes qui peuvent excéder considérablement votre placement et votre Marge de dépôt. Vous reconnaissez qu'il est impossible de donner de garanties de profit ou d'absence de perte dans les opérations sur CFD et que vous n'avez reçu aucune garantie à cet effet de CMC Markets Canada ou de l'un de ses employés, mandataires ou représentants. Vous ne devriez pas vous engager dans la négociation de CFD ou d'autres instruments dérivés à moins de comprendre la nature des Opérations que vous concluez et l'étendue exacte de votre exposition aux risques de pertes. Vous devez également être

convaincu que les CFD vous conviennent compte tenu de votre situation personnelle et financière. Vous acceptez de ne pas tenir CMC Markets Canada responsable des pertes résultant d'Opérations conclues par vous ou en votre nom. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à la négociation de nos Produits, reportez-vous à la Déclaration relative aux risques disponible sur notre Site Web.

2.6.5 Nous pouvons à l'occasion, à notre entière discrétion, accepter des instructions, y compris des instructions d'accepter d'exécuter les Ordres que nous recevons par courriel ou par un autre système de messagerie électronique. Nous ne sommes pas tenus d'accepter la totalité ou une partie d'une instruction envoyée par courriel ou par un système de messagerie électronique. Vous nous autorisez à donner suite à toute instruction ou à tout Ordre envoyé ou semblant, selon notre opinion raisonnable, avoir été envoyé par vous par courriel ou par un autre système de messagerie électronique. Sans que soit limitée la portée de ce qui précède, nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard des envois inexacts ou que nous n'avons pas reçus, ni à l'égard des pertes qui en découlent, et nous pouvons exécuter tout Ordre selon les modalités que nous avons effectivement reçues sans avoir à demander une confirmation supplémentaire. L'acceptation de ces instructions ne créera aucun précédent de comportement futur. Nous pouvons vous demander d'accepter d'autres modalités écrites relatives au présent alinéa. Malgré ce qui précède, nous n'acceptons aucune instruction ni aucun Ordre passé ou reçu par télécopieur ou en nous laissant un message (sur notre répondeur, notre boîte vocale ou par tout autre moyen).

### **2.7 Durée de la Convention et vos droits de résiliation.**

2.7.1 La Convention deviendra légalement contraignante entre vous et nous à la date à laquelle nous confirmons, par écrit, que nous avons accepté votre demande d'ouverture de Compte. Sous réserve de l'alinéa 2.7.2, vous pouvez résilier la Convention en nous envoyant un avis écrit dans un délai de quatorze (14) jours civils à compter de cette date. À la réception d'un avis de résiliation valable, nous vous rembourserons toute somme que vous nous aurez virée.

2.7.2 Nonobstant l'alinéa 2.7.1, vous n'aurez pas le droit de résilier la Convention dans les quatorze (14) jours civils suivant l'ouverture de votre Compte si vous avez, au cours de cette période, effectué des Opérations qui ont été touchées par les fluctuations des marchés financiers. Cependant, vous pouvez toujours liquider vos Opérations et fermer votre Compte conformément à la Convention.

## **3. COMPTES**

### **3.1 Types de Comptes, fonctionnalités et promotions**

3.1.1 Nous offrons types de Comptes, différentes fonctionnalités et différentes promotions. Selon vos connaissances et votre expérience ou selon votre catégorie de clients, certains d'entre eux pourraient ne pas vous être offerts. Nous nous réservons le droit de modifier le type de Compte et/ou d'activer ou de désactiver (le cas échéant) les fonctionnalités de Compte si, à notre entière discrétion, nous déterminons qu'un autre type de Compte ou une autre caractéristique (le cas échéant) vous convient ou si le Droit applicable l'exige. Nous pouvons retirer ou modifier des promotions, des rabais, des escomptes ou des offres semblables en tout temps sans préavis et à notre entière discrétion.

### **3.2 Procédure d'ouverture de Compte.**

3.2.1 Lorsque nous recevons votre formulaire de demande rempli, nous pourrions utiliser les renseignements que vous nous avez fournis pour effectuer toute autre demande d'information vous concernant que nous jugeons (à notre entière discrétion) nécessaire ou pertinente compte tenu des circonstances. Le cas échéant, vous confirmez que vous êtes pleinement autorisé à fournir les renseignements personnels sur les autres personnes mentionnées dans le formulaire de demande. Nous vous conseillons de nous fournir des informations sur tout facteur important susceptible d'affecter vos activités de négociation avec CMC Markets Canada. Lorsque notre demande d'information comprend des vérifications auprès d'agences d'évaluation du crédit, il est possible que ces vérifications figurent sur votre dossier d'historique de crédit. Il est également possible que nous procédions à des vérifications supplémentaires ou à des examens périodiques que nous jugeons (à notre entière discrétion) nécessaires ou appropriés compte tenu des circonstances. Vous devrez collaborer avec nous et nous fournir dans les plus brefs délais toute information que nous demandons.

3.2.2 Nous considérons que les renseignements que vous nous avez fournis lors du processus d'ouverture de Compte sont exacts et non trompeurs à tout moment, à moins que vous nous avisiez du contraire par écrit. Nous utilisons tous les renseignements dont nous disposons à votre sujet afin d'évaluer s'il vous convient d'investir dans des Opérations et/ou de détenir un Compte auprès de nous, conformément aux Règles de l'OCRI. Vous devez notamment nous aviser dès que possible par écrit d'un changement dans les renseignements que vous nous avez fournis dans votre formulaire de demande ou d'un changement dans votre situation. Si vous ne fournissez pas suffisamment de renseignements pour cette évaluation, nous ne serons pas en mesure de vous offrir un Compte auprès de nous. Nous nous réservons le droit de vous demander périodiquement des renseignements et/ou des renseignements supplémentaires et à jour afin de nous assurer que nos dossiers sont actualisés. Vous demeurez responsable de vous assurer que vous nous informez, en temps opportun, de tout changement dans votre situation personnelle.

3.2.3 Si vous êtes un particulier (c.-à-d. une personne physique) et que vous ouvrez un Compte auprès de nous, nous sommes tenus de prendre des mesures raisonnables pour obtenir de vous, dans le cadre du processus d'ouverture de Compte, le nom et les coordonnées d'une personne de confiance, ainsi que votre consentement

écrit pour nous permettre de communiquer avec cette personne de confiance afin de confirmer ou de poser des questions au sujet de ce qui suit, lorsqu'il est raisonnable de le faire :

- a) toute préoccupation que nous pourrions avoir au sujet d'une exploitation financière possible dont vous pourriez faire l'objet;
- b) toute préoccupation que nous pourrions avoir au sujet de vos facultés mentales à l'égard de votre capacité de prendre des décisions concernant des questions financières;
- c) le nom et les coordonnées de votre représentant légal, le cas échéant;
- d) vos coordonnées.

Des renseignements supplémentaires sur une personne de confiance figurent dans le Document d'information sur la relation disponible sur notre Site Web.

### **3.3 Personnes autorisées.**

- 3.3.1 Si vous souhaitez désigner un fondé de pouvoir ou un mandataire, vous devez nous informer par écrit de toute personne qui est autorisée à agir pour votre compte relativement à la Convention (une « **Personne autorisée** »). Vous et/ou la Personne autorisée êtes tenus de remplir les documents supplémentaires que nous pourrions raisonnablement exiger. Nous pourrions exiger une preuve que la Personne autorisée a le pouvoir et la capacité d'agir en votre nom.
- 3.3.2 Nous pouvons révoquer ou refuser la nomination d'une Personne autorisée si nous savons ou pouvons raisonnablement soupçonner que cette nomination entraînerait une violation de la Convention et/ou du Droit applicable. Vous devez nous aviser immédiatement par écrit de toute modification apportée à la nomination et/ou aux pouvoirs d'une Personne autorisée.
- 3.3.3 Nous sommes autorisés à donner suite à toutes les instructions ou à tous les Ordres de toute Personne autorisée ou de toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne autorisée quant à votre Compte, même si elle ne l'est pas.
- 3.3.4 Nonobstant l'alinéa 3.3.3, nous n'avons aucune obligation d'accepter des instructions ou Ordres de cette Personne autorisée si nous estimons raisonnablement qu'elle agit au-delà de son pouvoir. Toute mesure prise par une Personne autorisée que vous avez nommée ou par toute personne qui semble raisonnablement être ou qui prétend être une Personne autorisée sera réputée être une mesure prise par vous.
- 3.3.5 Tout renseignement fourni par nous à une Personne autorisée ou à toute personne qui semble raisonnablement être ou qui prétend être une Personne autorisée sera réputé vous avoir été fourni par nous.
- 3.3.6 Si vous avez nommé une Personne autorisée pour qu'elle agisse en votre nom et qu'elle agit également au nom d'autres clients de CMC Markets Canada, cette Personne autorisée pourrait décider de placer un Ordre unique et agrégé auprès de nous à l'égard d'un Produit et de répartir l'Ordre entre vous et ses autres clients. Nous ne sommes pas responsables de l'agrégation et de la répartition de ces Ordres, et nous vous conseillons de consulter votre Personne autorisée pour obtenir de plus amples renseignements sur cette agrégation ou répartition de l'Ordre.

### **3.4 Comptes conjoints.**

- 3.4.1 Si vous ouvrez un Compte conjoint :
  - a) toute référence à vous équivaut à une référence à toute autre personne au nom de laquelle le Compte conjoint est détenu. Nous pouvons exercer tous nos droits ou toutes nos obligations en vertu de la Convention à l'encontre de toute personne qui est, semble ou prétend raisonnablement être nommée dans ce Compte conjoint;
  - b) chaque Titulaire de Compte conjoint est solidairement responsable des obligations financières résultant du Compte conjoint. Cela signifie que tous fonds nous étant dus en vertu de la Convention sont exigibles intégralement par toute personne nommée à ce Compte conjoint;
  - c) le décès d'un des Titulaires du Compte conjoint constitue un Événement déterminé et le Compte conjoint sera alors fermé et tout solde sera versé en parts égales au survivant et à la succession du Titulaire du Compte conjoint en question; et
  - d) nous sommes autorisés à communiquer toute information ou tout avis à l'une ou l'autre des personnes aux noms desquelles le Compte conjoint est ouvert, et toute information ou tout avis donné à l'une de ces personnes sera réputé avoir été donné à tous les Titulaires du Compte conjoint.
- 3.4.2 Lorsqu'un Compte conjoint a été ouvert, vous ne pouvez pas ajouter à ce Compte conjoint des personnes nommées ou les supprimer. Si vous souhaitez modifier les Titulaires du Compte conjoint, vous devez fermer le Compte conjoint et en ouvrir un nouveau.

### **3.5 Sécurité et authentification du Compte.**

- 3.5.1 Vous êtes responsable de la configuration de votre propre mot de passe conformément aux instructions que nous vous fournissons et du respect de la confidentialité de tous les renseignements dont vous disposez dans votre Compte. Vous devez nous informer immédiatement si vous savez ou soupçonnez qu'une personne a accédé ou peut accéder à votre Compte ou à des renseignements que vous détenez dans votre Compte, sans votre permission. À moins d'un avis reçu de votre part en vertu de la présente alinéa 3.5.1, nous considérerons toute

activité sur votre Compte ou toute communication effectuée à partir de celui-ci comme ayant été autorisée par vous-même et vous pourriez être responsable de cette activité jusqu'au moment de la notification. Nous pourrions devoir changer ou réinitialiser votre mot de passe et nous vous en informerons si tel est le cas.

## 4. LA NÉGOCIATION AVEC NOUS

### 4.1 Ordres.

4.1.1 Vous reconnaissez et convenez par les présentes que nous sommes autorisés à imposer des limites d'opérations ou de Positions ou à liquider des Positions à l'égard de votre Compte et des Opérations et Positions qui y sont détenues, conformément aux Conditions générales MT4. En plus de nos droits de modifier, d'annuler et/ou de refuser vos Ordres, nous pouvons, à notre entière discrétion, conformément aux présentes Conditions générales MT4, refuser d'accepter toute instruction, configurer un Produit à minorer seulement, et/ou configurer un Compte à « Minorer seulement » ou à « Non autorisé à négocier », pour quelque raison que ce soit.

### 4.2 Accès au Système de négociation.

4.2.1 Nous déploierons tous nos efforts pour rendre le Système de négociation et notre service à la clientèle disponibles quand vous en aurez besoin, mais nous ne pouvons pas garantir que le Système de négociation ou notre service à la clientèle sera disponible en permanence. Sous réserve du sous-alinéa 7.3.2 b), nous ne serons pas responsables envers vous pour toute perte résultant de l'indisponibilité du Système de négociation et/ou notre service à la clientèle.

4.2.2 Il vous incombe de vous assurer que vous pouvez accéder à notre Plateforme lorsque vous avez besoin de le faire. Cette responsabilité comprend l'accès à un dispositif qui peut se connecter à notre Plateforme, la maintenance de ce dispositif de sorte qu'il fonctionne correctement et une connexion adéquate à Internet.

4.2.3 Si vous ne pouvez pas accéder directement au Système de négociation, vous pouvez alors essayer de communiquer avec notre service à la clientèle par téléphone ou par courriel pour demander de l'aide. Cependant, cette méthode sera probablement moins rapide que si vous accédez au Système de négociation directement et nous ne pouvons pas garantir la disponibilité de notre service à la clientèle.

4.2.4 Lorsque le Système de négociation, notre Site Web, nos courriels ou tout autre contenu que nous avons généré contiennent des liens vers d'autres sites Web et ressources fournis par des tiers, ces liens sont uniquement fournis à titre d'information et nous déclinons toute responsabilité à leur égard et à l'égard de tout préjudice ou dommage que vous pourriez subir de votre utilisation de ces derniers.

### 4.3 Renseignements et rapports sur vos activités de négociation et votre Compte.

4.3.1 Nous fournissons un éventail de renseignements concernant votre Compte sur le Système de négociation et par l'intermédiaire de celui-ci, y compris les suivants :

- a) les renseignements essentiels concernant l'exécution d'un Ordre en temps réel par l'intermédiaire du Système de négociation vous seront fournis rapidement, une fois que nous aurons exécuté l'Ordre en votre nom;
- b) des relevés à jour de vos Positions et de toute somme que nous détenons à l'égard de votre Compte, comme l'exige le Droit applicable.

4.3.2 Il est de votre responsabilité de consulter et de vérifier périodiquement les renseignements indiqués à l'alinéa 4.3.1 pour vous assurer qu'ils correspondent à ceux contenus dans vos dossiers. Sous réserve du paragraphe 4.4, ces renseignements, fournis par l'entremise du Système de négociation, auront force probante, à moins que nous ne vous avisions d'une erreur ou d'une inexactitude ou que vous ne nous avisiez par écrit d'une erreur ou d'une inexactitude et que nous sommes du même avis.

4.3.3 Le Système de négociation met généralement à jour les renseignements mentionnés à l'alinéa 4.3.1 en temps réel. Cependant, de temps à autre, il se peut que les mises à jour n'aient pas lieu immédiatement en raison d'un Événement fortuit (voir le paragraphe 8.2).

4.3.4 Nous conserverons certains renseignements relatifs à un Ordre ou à une Opération dans la mesure et pour la durée requise par le Droit applicable et/ou nécessaires à l'établissement et à la défense de droits reconnus par la loi. Vous pouvez accéder à ces renseignements par notre Système de négociation ou sur demande, sauf si le Compte respectif a été fermé ou la Convention résiliée. Après cette période, nous pourrions supprimer ces renseignements ou les conserver pour une durée supplémentaire, si nous le jugeons approprié, à notre entière discrétion, et sans vous en aviser.

### 4.4 Erreurs.

4.4.1 De temps à autre, des erreurs et des omissions importantes peuvent survenir relativement à vos Opérations, à votre Compte ou au Système de négociation (chacune une « Erreur »). Parmi les exemples d'Erreurs, nous pouvons citer (liste non-exhaustive) : une erreur d'établissement de Cours, un affichage de Cours incorrects par le Système de négociation (erreurs causées ou non par un fournisseur tiers ou par un problème lié à nos systèmes), le traitement inexact d'un Ordre par le Système de négociation et/ou notre service à la clientèle (y compris l'exécution à un Cours incorrect ou contraire aux conditions du marché sous-jacent) ou des Déductions ou des crédits incorrects imputés à votre Compte.

4.4.2 Si l'une des parties (vous ou nous) a connaissance ou soupçonne, ou est au courant de circonstances dans lesquelles l'une des parties devrait raisonnablement savoir ou soupçonner qu'une Erreur est survenue :

- a) le cas échéant, vous devez nous en aviser dans les plus brefs délais ou nous vous en aviserons dans les plus brefs délais, ce qui, afin d'éviter toute ambiguïté, pourrait se faire après la survenance d'une Erreur;
  - b) nous utiliserons tous les moyens raisonnables afin de vérifier si une Erreur s'est réellement produite et/ou d'en établir la cause.
- 4.4.3 Si une Erreur s'est produite, cela constitue un Événement déterminé et les dispositions des paragraphes 8.1 et 8.3 s'appliqueront. Nous vous informerons des Mesures réservées que nous pourrions prendre ou avoir prises conformément à l'alinéa 8.3.2.

## 5. QUESTIONS FINANCIÈRES

### 5.1 Vos fonds.

- 5.1.1 Sous réserve des alinéas 5.1.4 et 5.1.5, CMC Markets Canada doit détenir et maintenir un montant égal à la Valeur du Compte pour chaque Compte que vous détenez auprès de nous dans des comptes bancaires en fidéicommiss ouverts et maintenus auprès d'institutions financières membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) au nom de CMC Markets Canada en sa qualité de fiduciaire professionnel en vertu du Droit applicable (les « **Comptes bancaires en fidéicommiss** »).
- 5.1.2 Les fonds de clients déposés dans les Comptes bancaires en fidéicommiss doivent être détenus conformément au Droit applicable et aux Règles de l'OCRI, le cas échéant. Si un client souhaite effectuer une Opération ou ouvrir une Position et/ou maintenir cette Opération ou Position ouverte, CMC Markets Canada peut tenter d'obtenir auprès de vous toute Marge requise. Une fois qu'elle aura été virée, la Marge sera en tout temps détenue par CMC Markets Canada dans les Comptes bancaires en fidéicommiss. Les profits cumulés dans le cadre des Opérations et sur les fonds qui ne sont plus requis comme Marge seront également portés au crédit des Comptes bancaires en fidéicommiss à titre de Solde.
- 5.1.3 Chaque Jour ouvrable au Royaume-Uni, nous effectuons des rapprochements de fonds de clients sur la base de nos rapports du Jour ouvrable au Royaume-Uni précédent afin d'établir le montant exact des fonds qui doivent être détenus et séparés dans nos Comptes bancaires en fidéicommiss, conformément Droit applicable. Après le rapprochement, nous séparons les fonds de clients entre notre ou nos Comptes bancaires en fidéicommiss pour le Jour ouvrable au Royaume-Uni précédent.
- 5.1.4 S'il n'y a eu aucune activité sur votre Compte pendant une période continue d'un (1) an, nous imposerons des frais mensuels pour Compte inactif conformément au paragraphe 5.8 et effectuerons une Déduction sur ce Compte conformément à l'alinéa 5.4.1. S'il n'y a eu aucune activité sur votre Compte pendant une période prolongée, comme prescrit par le Droit applicable, nous ferons des efforts raisonnables pour vous joindre au sujet des fonds de clients détenus dans votre Compte. Si nous ne sommes pas en mesure de vous joindre dans le délai prescrit par le Droit applicable, vous convenez que nous pouvons faire ce qui suit : (1) cesser de traiter ces fonds comme des fonds de clients, (2) commencer à traiter ces fonds comme des fonds non réclamés en vertu du Droit applicable, (3) retirer ces fonds de nos Comptes bancaires en fidéicommiss et (4) remettre ces fonds aux autorités provinciales ou territoriales compétentes conformément au Droit applicable. CMC Markets Canada comptabilisera tous les soldes retirés de ses Comptes bancaires en fidéicommiss aux termes du présent alinéa et conformément au Droit applicable.
- 5.1.5 Nous déclinons toute responsabilité à l'égard de toute perte ou de tout préjudice que vous pourriez subir en raison d'Opérations effectuées au moyen de fonds déposés dans votre Compte ou portés à son crédit par erreur, que ce soit par nous ou en notre nom. Nous avons le droit, à tout moment et à notre entière discrétion, de déduire, sans préavis ou sans possibilité de recours, les fonds déposés dans votre Compte ou portés à son crédit par erreur, que ce soit par nous ou en notre nom. S'il n'y a aucun solde sur votre Compte duquel CMC Markets Canada peut déduire des fonds déposés ou crédités par erreur, que ce soit par nous ou en notre nom, vous acceptez de remettre immédiatement cette somme impayée à CMC Markets Canada sur demande.
- 5.1.6 Nous ne sommes pas tenus de vous verser des intérêts sur les sommes détenues en votre nom ou autrement aux termes de la Convention, à moins que vous n'en soyez avisé. Lorsqu'ils sont admissibles, les intérêts seront versés au taux et pour la période que nous déterminons à notre entière discrétion. Vous convenez que nous n'effectuerons aucun paiement d'intérêt pour empêcher une Liquidation de Compte, satisfaire aux exigences de Marge ou compenser une obligation de paiement que vous pourriez avoir aux termes de la présente Convention. Pour obtenir plus d'information, notamment sur les conditions d'admissibilité, veuillez consulter notre Site Web ou communiquer avec nous. Nous n'imposerons pas de frais de garde (p. ex. à titre de compensation pour les taux d'intérêt négatifs) aux termes de la présente Convention.
- 5.1.7 Nous pouvons utiliser tous vos fonds apparaissant à titre de solde créditeur disponible sur votre Compte dans le cours normal de nos activités conformément aux Règles de l'OCRI. Si nous le faisons, ces fonds ne seront pas détenus en fidéicommiss ni détenus séparément. En acceptant la Convention, vous convenez que nous pouvons utiliser votre solde créditeur disponible dans votre Compte dans le cours normal de nos activités, plutôt que dans un Compte bancaire en fidéicommiss, pourvu que l'utilisation de ces fonds de la manière susmentionnée ne nuise pas à votre réclamation contre nous pour ces fonds ni n'ait d'incidence sur notre obligation de vous les verser à l'échéance.

## **5.2 Paiements et retraits.**

- 5.2.1 Vous êtes responsables d'effectuer tout paiement nous étant dû en vertu de la Convention. Nous pouvons refuser tout paiement qui n'est pas effectué conformément à nos procédures de paiement (dont les détails sont disponibles sur la Plateforme d'arrière-boutique ou auprès de notre service à la clientèle).
- 5.2.2 Lorsque vous effectuez des paiements en notre faveur, nous vous conseillons de conserver une « marge », notamment lors de périodes volatiles et potentiellement volatiles (à savoir un Montant qui garantit que vous avez des fonds suffisants excédant vos exigences de Marge et que votre Valeur de Compte est supérieure à vos exigences totales de Marge (si applicable) ou le Montant nécessaire pour maintenir la valeur du Compte supérieur au Seuil de Liquidation applicable à tout Compte). Vous devez tenir compte de vos Positions, Opérations et Ordres en attente, de la volatilité du Produit en question et des marchés respectifs de l'actif sous-jacent, du temps dont vous aurez besoin pour effectuer de nouveaux paiements de fonds disponibles en notre faveur ainsi que de tout autre facteur que vous jugez pertinent.
- 5.2.3 Tout paiement que vous effectuerez ou que certaines Personnes autorisées effectueront en votre nom sera pris en compte une fois que nos systèmes l'auront crédité au Compte correspondant et qu'il sera affiché sur le Système de négociation. Nous ne pouvons pas garantir le temps que ce processus prendra et, sous réserve du sous-alinéa 7.3.2 b), nous ne sommes pas responsables envers vous de toute perte résultant d'un retard de notre part pour créditer un paiement sur votre Compte et/ou dans tout paiement apparaissant sur la Plateforme d'arrière-boutique et/ou la Plateforme MT4.
- 5.2.4 Vous êtes responsable de tout coût et frais engendrés dans le cadre du processus d'exécution des paiements vers votre Compte. Vous pourriez également être responsable d'autres frais qui ne sont pas imposés par nous, y compris les frais de virement bancaire et les frais des fournisseurs de services Internet et de services téléphoniques. Si vous effectuez votre paiement au moyen d'une carte de paiement ou si vous retirez des fonds d'un Compte, nous pouvons vous imputer des frais d'administration pour le traitement de votre paiement et/ou retrait conformément au Droit applicable.
- 5.2.5 Vous pouvez faire une demande afin de retirer des fonds jusqu'à concurrence du montant le plus bas entre votre Capital disponible ou votre Solde sur votre Compte, comme indiqué sur la Plateforme d'arrière-boutique à ce moment-là. Les détails concernant les modalités de retrait de ces fonds à partir de votre Compte sont disponibles sur notre Site Web ou auprès de notre service à la clientèle sur demande. Veuillez noter que dans le cadre des mesures que nous prenons en matière de prévention du blanchiment d'argent et de la fraude, nous mettons généralement en œuvre une politique de « remontée à la source » relativement aux retraits. Cela signifie que les retraits seront effectués uniquement par virement électronique direct vers une source vérifiée et à partir de laquelle vous avez précédemment effectué un paiement en notre faveur (tel qu'un compte bancaire, un compte de coopérative de crédit ou un compte de carte de crédit) et seulement à votre nom. Nous ne dérogerons à cette politique qu'en cas de circonstances exceptionnelles.
- 5.2.6 S'il y a une perte de connexion entre la Plateforme d'arrière-boutique et la Plateforme MT4, les retraits de votre Compte peuvent ne pas être possibles jusqu'à ce que la connexion soit rétablie. Sous réserve du sous-alinéa 7.3.2 b), nous ne serons pas responsables envers vous pour toute perte découlant d'un retard dans le rétablissement de la connexion entre la Plateforme d'arrière-boutique et la Plateforme MT4.
- 5.2.7 Sauf accord contraire de notre part ou afin de nous conformer au Droit applicable, nous accepterons seulement une demande de retrait d'argent d'un Compte qui est formulée par vous directement ou par certaines Personnes autorisées. Nous n'accepterons aucune demande de retrait d'argent d'un Compte qui est formulée par une autre personne. Les retraits de votre Compte ne seront effectués que dans la Monnaie de référence du Compte. Nous ne traiterons les retraits que si les fonds retirés sont destinés à un compte bancaire à votre nom, que vous avez enregistré auprès de CMC Markets Canada, à moins que (sous réserve de notre approbation préalable) vous nous ayez informés par écrit que vos renseignements de paiement ont changé ou, si nous y consentons, à un compte bancaire en fidéicommiss de certaines personnes autorisées où sont détenus vos fonds, à condition que cette personne autorisée soit autorisée à détenir des fonds de clients par l'autorité de réglementation compétente.
- 5.2.8 Sous réserve des présentes Conditions générales MT4, nous pouvons, à notre discrétion raisonnable, refuser de donner suite à votre demande de retrait de fonds de votre Compte ou la retarder (en tout ou en partie), y compris à la suite de toute demande de fermeture de ce Compte prévue à l'alinéa 9.5.1. Nous vous aviserons dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire si nous refusons de donner suite à votre demande de retrait ou la retardons, et ces circonstances seront considérées comme un Événement déterminé (voir le paragraphe 8.1).
- 5.2.9 S'il y a un Solde négatif à votre Compte suite à une Liquidation de compte ou à la résiliation de la Convention, ce Solde constituera une dette envers nous qui est due et exigible immédiatement. Si vous omettez de faire un paiement qui nous est dû, alors, sans restreindre les recours que nous pourrions avoir aux termes de la Convention, nous pouvons vous imposer des intérêts sur la somme en souffrance à compter de la date d'exigibilité jusqu'à ce que nous recevions le paiement de la somme en souffrance, que ce soit avant ou après jugement. Ces intérêts courent chaque jour à un taux supérieur de 4 % par année au taux de base de la Banque du Canada, mais à un taux de 4 % par année pour toute période où ce taux de base est inférieur à 0 %.

## **5.3 Monnaie.**

- 5.3.1 La Monnaie de référence du Compte d'un Compte sera celle que nous offrons et que vous préciserez au moment de l'ouverture du Compte. Les obligations de paiement relatives à ce Compte doivent être réglées dans la Monnaie de référence du Compte applicable.

#### **5.4 Notre droit de déduire des fonds de votre Compte.**

5.4.1 Tous les fonds qui nous sont dus selon la Convention, ou qui doivent être déduits selon le Droit applicable (y compris à des fins fiscales) peuvent être déduits des fonds que nous détenons dans votre Compte. Il s'agit de notre droit de faire une Déduction.

#### **5.5 Notre droit de Compensation à l'égard de votre Compte.**

5.5.1 Nous pouvons, à tout moment et sans vous en aviser, utiliser tout Solde positif sur un Compte détenu auprès de nous ou des Personnes ayant un lien avec nous ou tout montant que nous vous devons pour compenser tout montant que vous nous devez (ou que vous devez à l'une des Personnes ayant un lien avec nous) à l'égard d'un Compte détenu auprès de nous ou de Personnes ayant un lien avec nous. Il s'agit de notre droit de Compensation. Nous pouvons appliquer le Taux de Change CMC pour convertir les Soldes correspondants ainsi que les fonds que nous vous devons ou que vous nous devez dans cette même monnaie (le cas échéant). Si nous exerçons notre droit de Compensation, nous vous aviserons du Montant de toute dette en souffrance et cette dette nous est immédiatement due et exigible.

5.5.2 Vous reconnaissez et acceptez que nous ayons le droit de conserver vos fonds comme garantie permanente de toute dette sur votre compte et, en outre, si on vous le demande, vous nous fournirez rapidement toute autre garantie que nous pourrions demander de temps à autre ou qui pourrait être exigée en vertu du Droit applicable. À cette fin, nous pouvons effectuer les virements entre vos Comptes que nous jugeons nécessaires.

#### **5.6 Compensation des obligations de paiement entre les parties (vous et nous).**

5.6.1 Si à tout moment relativement à un Compte :

- a) vous nous devez ou nous vous devons le même montant dû et exigible dans la même monnaie, alors nos obligations envers l'un et l'autre seront automatiquement satisfaites et acquittées;
- b) vous nous devez ou nous vous devons un montant différent dû et exigible dans la même monnaie, alors la partie redevable de l'excédent pourra payer ce montant à l'autre partie et les obligations des deux parties seront alors acquittées et éteintes.

#### **5.7 Impôts et taxes.**

5.7.1 Si nous sommes tenus de verser une retenue fiscale à la source ou toute autre taxe en votre nom, nous nous réservons le droit de déduire ces montants de votre Compte ou bien d'exiger que vous nous versiez ou nous remboursiez ces paiements. Vous n'avez aucun droit à faire valoir contre nous concernant ces déductions.

5.7.2 Nous sommes autorisés à déduire ou retenir, à notre entière discrétion, toute taxe requise sous le Droit applicable de tout paiement ou crédit effectué à votre Compte. Votre traitement fiscal en lien avec les Opérations peut varier selon vos circonstances et il pourrait vous être opportun d'obtenir des conseils auprès d'un professionnel indépendant à cet égard.

5.7.3 Vous pourriez devoir payer des taxes et impôts fédéraux et provinciaux ou territoriaux sur les gains, les profits et le revenu provenant de nos Produits. Les clients qui sont des résidents du Canada devraient consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux à l'égard des conséquences fiscales de tout placement dans nos Produits compte tenu de leur situation personnelle et à l'égard de l'admissibilité de nos Produits aux fins de placement aux termes du Droit applicable.

#### **5.8 Commission et autres charges.**

5.8.1 Des frais sont associés aux opérations effectuées avec nous. Les détails de ces frais se trouvent sur notre Site Web, dans notre Barème des taux, sur le Système de négociation et dans les présentes Conditions générales MT4. Nous pouvons imposer des frais ou modifier les frais supplémentaires de temps à autre, si nous avons une raison valable de le faire. Nous pouvons également, à notre entière discrétion, renoncer à ces frais. Conformément aux paragraphes 9.2 et 9.3 et aux Règles de l'OCRI, nous vous donnerons généralement un préavis d'au moins soixante (60) jours civils avant d'augmenter nos Commissions et d'autres frais (à l'exclusion des Frais de financement et des frais de souscription aux données de marché).

5.8.2 Nous facturerons des Frais de financement pour certaines Opérations. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Frais de financement, veuillez consulter le Système de négociation et notre Barème des taux. Vous devez disposer d'un Solde suffisant dans votre Compte pour vous permettre d'acquitter les Frais de financement. Nous pouvons utiliser le Solde sur votre Compte pour réduire le montant des Frais de financement que vous nous devez.

5.8.3 Si vous souscrivez à certains Produits, des frais de souscription aux données de marché pourraient s'appliquer. Différents frais de souscription aux données de marché s'appliquent si vous n'êtes pas considéré comme un Investisseur privé et vous trouverez tous les renseignements concernant ces frais sur le Système de négociation et dans notre Barème des taux. Pour être admissible à titre d'Investisseur privé, vous et toutes les Personnes autorisées devez satisfaire aux conditions applicables aux Investisseurs privés (telles qu'énoncées à l'annexe 2).

5.8.4 Tous les frais ne comprennent pas la TPS/TVH qui peut s'appliquer à certains frais et être facturée en plus, le cas échéant.

## 5.9 **Entreprise recommandée.**

- 5.9.1 Le présent paragraphe 5.9 s'applique si vous nous avez été recommandé par un tiers, comme un intermédiaire ou un gestionnaire de fonds (le « **Recommandant** »). Nous vous aviserons à l'avance de la date d'entrée en vigueur du présent paragraphe 5.9 qui s'appliquera à compter de la date indiquée dans le préavis. Toute convention conclue avec un tiers est entièrement à vos risques et périls. Vous reconnaissez avoir reçu de nous un document d'information qui décrit la nature de l'entente de recommandation, y compris les Commissions de recommandation que CMC Markets Canada peut verser à un Recommandant.
- 5.9.2 Lorsque vous avez été recommandé par un Recommandant, nous pouvons verser à celui-ci des honoraires, des commissions et/ou une autre rémunération (les « **Commissions de recommandation** ») à l'égard de cette recommandation du Recommandant. Le paiement des Commissions de recommandation n'augmentera pas les frais que vous payez à CMC Markets Canada pour vos Comptes. Prenez note que les Commissions de recommandation ne seront versées que si nous sommes convaincus que ces paiements ne nuisent pas à notre obligation d'agir dans l'intérêt de nos clients.
- 5.9.3 En concluant la Convention, vous nous autorisez à communiquer des renseignements vous concernant et concernant votre Compte, y compris vos données personnelles et les mouvements sur votre Compte, au tiers mentionné à l'alinéa 5.9.1 ainsi qu'aux membres du même groupe et aux sous-traitants de ce tiers, au besoin, aux fins de la prestation de services à votre intention.

## 6. **COMMUNICATIONS**

### 6.1 **Communications entre les parties (entre vous et nous).**

- 6.1.1 La Convention ainsi que toute communication entre les parties (vous et nous) à cet égard seront rédigées en anglais, sauf indication contraire dans le Droit applicable. En conséquence, vous confirmez que vous connaissez suffisamment et comprenez parfaitement la langue anglaise. Le Système de négociation, ainsi que les fonctions et renseignements s'y trouvant, seront rédigés en anglais par défaut. Toutefois, il se peut que vous puissiez sélectionner une autre langue pour le Système de négociation, ses fonctions et ses renseignements, ou que nous puissions, à votre demande, convenir avec vous de communiquer dans une langue autre que les langues officielles du Canada. Il ne vous est cependant pas recommandé de sélectionner une autre langue à moins que vous connaissiez suffisamment et compreniez parfaitement cette autre langue. Si vous choisissez une autre langue, vous le faites entièrement à vos propres risques et vous reconnaissez et comprenez que le soutien dans une langue autre que l'anglais peut ne pas être disponible en tout temps.
- 6.1.2 Vous reconnaissez et acceptez que nous vous transmettions uniquement par voie et sous forme électroniques tous les documents, y compris les documents suivants : la Convention (et toute modification qui s'y rattache), tous les documents (et toute modification qui s'y rattache) mentionnés à l'alinéa 1.1.3, vos relevés quotidiens, mensuels ou annuels (selon le cas) et tous les documents concernant les changements de Produits. Vous consentez à ce que nous communiquions avec vous par notre Plateforme d'arrière-boutique ou tout système exploité par CMC Markets Canada que nous mettons à votre disposition de temps à autre, par courriel, par une publication de ces renseignements sur notre Site Web et/ou par tout autre mode dont il a été convenu par écrit. Vous nous autorisez également à communiquer avec vous par courrier, téléphone, SMS ou courriel pour discuter de sujets se rapportant à votre Compte ou pour vous informer des changements opérationnels apportés au Système de Négociation. Vous acceptez que nous puissions enregistrer toutes ces communications (voir l'alinéa 10.1.5). Vous pouvez révoquer votre consentement à l'envoi électronique aux termes du présent alinéa à tout moment en fermant votre Compte conformément à la Convention.
- 6.1.3 Tous les documents transmis par courriel seront transmis à l'adresse de courriel que vous aurez indiquée sur votre formulaire de demande comme pièce jointe ou dans le corps du courriel. Vous êtes tenu de vérifier que l'adresse de courriel que vous avez donnée à CMC Markets Canada (soit à l'ouverture du Compte, soit ultérieurement) est exacte et demeure active, et que vous pouvez y accéder en tout temps.
- 6.1.4 Lorsque la Convention requiert que vous communiquiez avec nous par écrit, vous pouvez nous envoyer un courriel à partir de l'adresse de courriel associée à votre Compte à [clientmanagement@cmcmarkets.ca](mailto:clientmanagement@cmcmarkets.ca), nous joindre par notre Application (le cas échéant) ou nous envoyer une lettre par la poste.

### 6.2 **Horaire considéré pour les communications.**

- 6.2.1 Sous réserve de l'alinéa 6.2.2, toute communication entre les parties (vous et nous) devant être faite par écrit aux termes de la Convention sera considérée (à défaut d'une preuve contraire) comme ayant été reçue :
- si nous vous l'envoyons par la Plateforme d'arrière-boutique une (1) heure après que cette communication a été rendue accessible sur la notre Plateforme d'arrière-boutique;
  - si vous nous la transmettez par la Plateforme d'arrière-boutique, une (1) heure après que cette communication a été reçue sur la Plateforme d'arrière-boutique;
  - si nous vous l'envoyons ou si vous nous l'envoyez par courriel, une (1) heure après l'envoi;
  - si nous vous l'envoyons ou si vous nous l'envoyez par notre Demande, une (1) heure après l'envoi;
  - si nous vous l'envoyons ou si vous nous l'envoyez par courrier prioritaire ou express, trois (3) Jours ouvrables après la date d'envoi;
  - au moment de la remise, si elle est remise en main propre.

6.2.2 Toute modification apportée aux Attributs, aux Cours ou aux Taux (conformément à l'alinéa 9.3.1) sera considérée comme ayant été reçue immédiatement.

## 7. DÉCLARATIONS ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE

### 7.1 Vos déclarations et garanties.

7.1.1 Lorsque nous vous fournissons des services en vertu de la présente Convention, nous sommes autorisés à nous fier aux déclarations et garanties suivantes dont vous aurez confirmé la véracité et l'exactitude (et vous devez nous prévenir immédiatement par écrit si tel n'est pas le cas ou n'est plus le cas) :

- a) votre utilisation de notre Système de négociation et/ou de nos services n'est pas destinée à une Utilisation abusive;
- b) si vous êtes une personne physique âgée d'au moins 18 ans;
- c) si vous êtes une personne morale, une association sans personnalité morale, une fiducie ou une société de personnes, vous existez valablement conformément au Droit applicable et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires suivant vos statuts ou documents de constitution;
- d) sauf si nous y avons convenu du contraire par écrit, vous agissez pour votre propre compte et non en tant que mandataire, fondé de pouvoir, fiduciaire ou représentant d'une autre personne;
- e) vous êtes résident du Canada;
- f) vous n'êtes pas une Personne américaine;
- g) vous ne vous trouvez pas (que ce soit de manière temporaire ou permanente), ni ne résidez aux États-Unis d'Amérique ou dans un autre territoire où il pourrait être illégal d'accéder au Système de négociation ou de conclure des Opérations;
- h) vos Ordres et/ou Opérations ne sont pas effectuées à des fins ni dans le cadre d'une opération de placement, d'émission, de distribution, d'offre, de rachat, de fusion ou de toute autre opération similaire de financement d'entreprise;
- i) vous n'êtes lié et à aucun moment vous ne deviendrez lié à aucun émetteur d'un actif sous-jacent d'un Produit pour lequel vous avez passé un Ordre, notamment en tant qu'administrateur, employé, mandataire, fournisseur ou conseiller professionnel de cet émetteur;
- j) sous réserve du sous-alinéa 7.1.1 d), vous avez la pleine propriété ou, dans le cas des fonds reçus à partir d'un compte bancaire conjoint accepté, la propriété conjointe (légale et véritable) de tous les fonds que vous pouvez nous transférer conformément à la Convention;
- k) vous n'êtes pas inscrit comme courtier ou dans une autre catégorie (comme participant important au marché des dérivés) en raison d'opérations sur dérivés auprès d'une autorité en valeurs mobilières dans un territoire du Canada;
- l) vous respecterez les obligations d'information prévues dans le Droit applicable;
- m) vous comprenez que vous négociez des CFD suivant une dispense obtenue par CMC Markets Canada de l'obligation de faire viser les CFD par prospectus aux termes du Droit applicable et qu'aucun visa n'est envisagé. Par conséquent :
  - (i) vous ne pouvez pas exercer certains recours civils dont vous pourriez vous prévaloir en vertu du Droit applicable;
  - (ii) vous pourriez ne pas recevoir d'information dont la communication serait obligatoire en vertu du Droit applicable;
  - (iii) CMC Markets Canada est déchargée de certaines obligations qui s'appliqueraient par ailleurs aux termes du Droit applicable;
- n) Sauf pour ce qui est énoncé dans la présente Convention et dans les autres documents décrits à l'alinéa 1.1.3, vous ne vous fondez sur aucune autre information, déclaration ou garantie de CMC Markets Canada ou de l'un de ses employés, mandataires ou représentants lorsque vous décidez de négocier des CFD; et
- o) Vous avez consulté, dans la mesure que vous avez jugé nécessaire, vos propres conseillers relativement aux questions financières, comptables, fiscales, juridiques et réglementaires, aux questions de placement et aux questions connexes liées à la négociation de CFD et, sur cette base, vous estimez qu'un placement de ce type ou de ce montant vous convient.

7.1.2 Pour les résidents de l'Alberta seulement : Chaque client qui réside dans la province de l'Alberta, au Canada, déclare et garantit à CMC Markets Canada ce qui suit :

- a) Vous avez le droit aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Alberta d'effectuer des Opérations sur CFD sans l'avantage d'un prospectus visé suivant la législation en valeurs mobilières de l'Alberta;
- b) Vous êtes un « investisseur qualifié » au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « **Règlement 45-106** »);
- c) Vous effectuez les Opérations comme contrepartiste.

## **7.2 Vos obligations si vous violez la Convention.**

7.2.1 Si vous croyez ou avez des raisons de croire que vous manquez à l'une des conditions de la Convention, vous devez alors nous en informer immédiatement par écrit.

7.2.2 Vous êtes responsable de toute perte et/ou dépense que nous subissons en raison de la négligence, du comportement frauduleux, de la violation de la Convention ou du non-respect du Droit applicable de votre part ou de la part d'une Personne autorisée, perte ou dépense qu'une personne raisonnable considérerait comme la conséquence probable de ces actes.

## **7.3 Notre responsabilité envers vous, et les limitations de cette responsabilité.**

7.3.1 Aucun élément de la Convention n'exclut ou ne limite notre responsabilité quant à toute question qui ne peut pas être exclue ou limitée en vertu du Droit applicable.

7.3.2 Sous réserve de l'alinéa 7.3.1, nous ne serons pas responsables envers vous des pertes, des frais ou des responsabilités que vous subissez ou engagez :

a) qui surviennent comme la conséquence :

(i) de notre conformité avec le Droit applicable ou la Convention, ou l'exercice de nos droits conformément à ceux-ci;

(ii) de votre négligence, fraude ou violation de la Convention ou du Droit applicable;

(iii) de tout Événement déterminé ou de tout Événement fortuit;

(iv) de toute Erreur découlant d'instructions peu claires ou ambiguës de votre Personne autorisée lors de la passation d'un Ordre;

(v) de tout paiement en retard ou de toute erreur dans le calcul et/ou le versement du paiement des Commissions de recommandation dues à un tiers;

b) sauf dans la mesure où ces pertes sont la conséquence de notre conduite négligente ou de notre violation de la Convention, à la condition que ces pertes découlent directement de notre conduite négligente ou de notre violation de la Convention. Pour plus de clarté, nous ne sommes pas responsables de toute perte qui constitue une occasion manquée, ou un manque à gagner, quelle qu'en soit la cause.

7.3.3 Nous ne sommes responsables d'aucun retard, défaut de livraison ou défaut de transmission de tout Ordre ou de toute autre communication ou de tout autre préjudice ou dommage résultant de la transmission de données au moyen de réseaux mobiles ou autres réseaux ou installations de communication qui échappe à notre contrôle.

7.3.4 Les caractéristiques (y compris les graphiques), les données de marché et les contenus de tiers sur notre Site Web, dans le Système de négociation ou dans des courriels sont fournis « tels quels » et seulement s'ils sont disponibles. Nous et nos prestataires tiers avons pris toutes les mesures raisonnables pour garantir leur exactitude et leur intégralité, mais nous excluons toutes les garanties, tous les engagements et toutes les déclarations (de manière explicite ou implicite) s'y rapportant dans la pleine mesure autorisée par le Droit applicable, y compris entre autres :

a) en ce qui concerne toutes données de marché fournies par un tiers ou toutes données similaires qui vous ont été fournies en rapport avec votre utilisation de notre Site Web, le Système de négociation et/ou de nos services :

(i) nous et nos prestataires tiers ne fournissons pas de conseils en matière de négociation ou d'investissement;

(ii) nous et nos prestataires tiers déclinons toute responsabilité si des données de marché, des caractéristiques ou des renseignements sont inadéquats, inexacts ou incomplets à tous égards;

(iii) nous et nos prestataires tiers ne garantissons pas l'actualité des données de marché ou des données similaires;

(iv) nous et nos prestataires tiers déclinons toute responsabilité à l'égard de toute mesure que vous prenez ou omettez de prendre en fonction de données de marché, de caractéristiques ou de renseignements;

(v) vous utilisez les données de marché, les caractéristiques ou les renseignements uniquement aux fins énoncées dans la Convention;

(vi) nous fournissons des données de marché ou des données similaires uniquement à titre d'information et vous ne devez pas vous fier uniquement à celles-ci pour prendre une décision de placement;

(vii) vous utilisez les données de marché, les caractéristiques ou les renseignements uniquement en conformité avec le Droit applicable;

b) l'information contenue dans les caractéristiques ou les contenus de tiers est donnée à titre indicatif et peut être obsolète à tout moment. Toutes les analyses, les conclusions ainsi que les observations qui en résultent sont basées sur les performances, les modèles et les données antérieurs, et ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures.

7.3.5 Pour éviter toute confusion, nos prestataires tiers ne sont pas responsables de la détermination de nos Cours, et n'y ont pas participé, et ils excluent toutes garanties, tous engagements et toutes déclarations (de manière

explicite ou implicite) concernant votre utilisation du Système de négociation, du Système de négociation, de notre Site Web ou des Éléments. Sans restreindre les dispositions qui précèdent, nos prestataires tiers déclinent, dans tous les cas, toute responsabilité pour des pertes, indépendamment de s'ils en ont connaissance et de si cette responsabilité repose sur une violation de contrat, un délit ou autre.

7.3.6 Sauf en cas de négligence, d'omission volontaire ou de fraude de notre part, nous déclinons toute responsabilité pour des pertes ou dommages provoqués par une attaque de déni de service distribuée, des virus ou d'autres dispositifs technologiquement dommageables susceptibles d'infecter votre équipement ou vos programmes informatiques, vos données, ou tout autre matériel propriétaire, découlant de votre utilisation du Système de négociation ou du Site Web ou de votre téléchargement de tout document y étant publié ou étant publié sur un site (y compris notre Site Web) y étant relié.

7.3.7 Sauf indication contraire expresse dans les présentes Conditions générales MT4, nous ne sommes pas tenus de vous transmettre un rappel ou de vous donner un avis au sujet de toute obligation ou responsabilité que vous êtes susceptible d'avoir aux termes de la Convention. Lorsque nous vous transmettons de tels rappels ou de telles alertes, nous le faisons à notre seule et entière appréciation, sans que cela ne nous impose une obligation de préparer ou de fournir des rappels ou des alertes par la suite.

#### **7.4 Consentement à la communication d'information aux organismes de réglementation et aux référentiels centraux.**

7.4.1 Par les présentes, vous consentez à la communication d'information :

- a) sur demande ou dans la mesure requise par le Droit applicable imposant la communication d'information et/ou la conservation des opérations sur dérivés de gré à gré, y compris à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à la Manitoba Securities Commission (MSC) en vertu du Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés, ainsi qu'aux autorités de réglementation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et du Yukon qui ont adopté la Norme multilatérale 96-101 sur les répertoires des opérations et déclarations de données sur les dérivés (conjointement avec le Règlement 91-507, les « **Dispositions sur la déclaration d'opérations** »);
- b) si l'OCRI vous le demande, lui fournir des renseignements concernant les Opérations dans votre Compte, y compris les limites de position de CFD, les exigences relatives à la limite d'exercice, les positions de CFD ou toute autre donnée liée à des opérations sur dérivés;
- c) soit à CMC Markets Canada et l'une ou l'autre des Personnes ayant un lien avec elle.

7.4.2 Vous reconnaissez que, aux termes des mesures de réforme de la réglementation à l'échelle mondiale, les organismes de réglementation imposent la déclaration de données sur les Opérations dans le but d'accroître la transparence du marché et de permettre aux organismes de réglementation de contrôler le risque systémique et s'assurer ainsi que des protections sont mises en place à l'échelle mondiale.

7.4.3 Vous reconnaissez en outre que la communication d'information effectuée conformément aux présentes peut comporter entre autres la communication d'information sur les Opérations, dont votre identité (par votre nom, votre adresse, vos liens avec une entreprise, votre identifiant ou par un autre moyen), à des référentiels centraux pour swaps et opérations ou encore à un ou à plusieurs systèmes ou services exploités par un référentiel central (un « **Référentiel central** ») et aux organismes de réglementation compétents et qu'en raison d'une telle communication d'information, certaines données anonymes sur des opérations de swap ou sur l'établissement de Cours seront rendues publiques. Vous reconnaissez en outre que CMC Markets Canada, afin de respecter ses obligations de déclaration prévues par la réglementation, peut utiliser un tiers fournisseur de service pour transférer les données sur des opérations dans un Référentiel central et que ce Référentiel central peut retenir les services d'un Référentiel central mondial réglementé par un ou plusieurs organismes de réglementation.

7.4.4 Vous reconnaissez et acceptez que la communication d'information peut être adressée à des destinataires à l'extérieur du Canada qui peuvent ne pas offrir une protection des renseignements personnels équivalente à celle offerte aux termes du Droit applicable.

## **8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS**

### **8.1 Événement déterminé.**

8.1.1 Si un Événement déterminé devait se produire, était raisonnablement susceptible de se produire ou si nous avons connaissance d'un Événement déterminé, nous pouvons prendre une Mesure réservée, à condition qu'elle soit équitable et raisonnable dans les circonstances (voir le paragraphe 8.3). Un Événement déterminé comprend notamment :

- a) vous, ou toute Personne autorisée que vous avez nommée êtes visé par une procédure pénale ou une enquête y afférente, menée par une Autorité compétente dans tout territoire, portant sur un délit qui implique la malhonnêteté, un délit financier, le financement d'activités terroristes ou un délit similaire, ou êtes déclaré coupable d'un tel délit;
- b) vous faites l'objet d'un Cas d'insolvabilité;

- c) vous êtes un particulier et vous décédez ou devenez faible d'esprit ou votre capacité, dans la mesure où elle est pertinente à la Convention, est autrement compromise, ou si nous avons des raisons de croire qu'une exploitation financière a eu lieu, a lieu, a été tentée ou peut être tentée;
- d) vous contrenez à l'une des conditions de la présente Convention, y compris tout usage inapproprié;
- e) vous omettez de faire un paiement qui nous est dû aux termes de la Convention ou de toute autre convention en vigueur entre vous et nous ou pour l'une des Personnes ayant un lien avec nous;
- f) l'une des déclarations et des garanties que vous avez fournies aux termes du paragraphe 7.1 des présentes Conditions générales MT4 devient inexacte ou trompeuse à un égard important, selon ce que nous avons établi;
- g) une Erreur se produit;
- h) un Événement de marché ou un Cas d'ajustement se produit à l'égard de l'actif sous-jacent d'un Produit ou de l'émetteur d'un actif sous-jacent;
- i) notre capital régularisé en fonction du risque (CRFR) tombe en deçà des exigences minimales applicables aux termes des Règles de l'OCRI, ou risque de tomber en deçà de ces exigences, même si ce n'est que momentanément;
- j) tout autre cas qui nous mène à la conviction raisonnable qu'il est nécessaire ou souhaitable de vous protéger ou de nous protéger, notamment toute violation réelle ou éventuelle de votre part du Droit applicable ou de la Convention ou l'absence de réponse de votre part dans des délais raisonnables à tout avis, communication ou demande d'information supplémentaire de notre part relativement à votre Compte.

## **8.2 Événement fortuit.**

- 8.2.1 Tout manquement de notre part à remplir nos obligations prévues dans la Convention en raison d'un Événement fortuit ne sera pas considéré comme une violation de cette Convention.
- 8.2.2 Si nous déterminons raisonnablement qu'il existe un Événement fortuit, nous vous prévenons dans les plus brefs délais et conformément au Droit applicable. Nous déploierons tous nos efforts raisonnables pour reprendre le service du Système de négociation, nos services et/ou l'exécution de nos obligations en vertu de la Convention dès que possible. S'il est juste et raisonnable de le faire, nous pouvons prendre une Mesure réservée.
- 8.2.3 Lorsque nous sommes en mesure de reprendre le service du Système de négociation et/ou de remplir nos autres obligations prévues dans la Convention à la suite d'un Événement fortuit :
  - a) la valeur d'une Opération détenue juste avant l'Événement fortuit qui reste ouverte est déterminée par le Cours au moment où nous parvenons à reprendre le service du Système de négociation et/ou nos services;
  - b) nous pouvons donner suite à toute instruction pour transmettre un Ordre se rapportant à une Opération reçu juste avant l'Événement fortuit s'il est possible de procéder ainsi; et
  - c) vous êtes responsable du rétablissement ou de l'annulation d'Ordres affectés par un Événement fortuit.

## **8.3 Mesures réservées.**

- 8.3.1 Si le Droit applicable nous oblige à le faire ou si un Événement déterminé ou un Événement fortuit se produit ou est raisonnablement susceptible de se produire, ou que nous avons des motifs sérieux ou des raisons valables de le faire, nous pouvons à notre entière discrétion prendre des mesures, y compris les Mesures réservées suivantes qui sont justes et raisonnables dans les circonstances :
  - a) ouvrir, combiner, corriger ou clôturer des Opérations ou annuler ou suspendre des Ordres sur un Compte;
  - b) vous interdire d'accéder à un Compte ou de l'utiliser, y compris de façon temporaire conformément aux Règles de l'OCRI;
  - c) suspendre ou limiter ou restreindre, de quelque manière que ce soit, votre capacité à passer un Ordre ou à effectuer une Opération ou à transformer en mesure toute instruction reçue de votre part au titre d'un Compte;
  - d) refuser ou retarder la prise d'effet de votre demande pour un retrait d'argent de votre Compte;
  - e) modifier des Marges, des Écarts, des Attributs, des Cours et des Taux, y compris ceux se rapportant à vos Opérations et/ou Ordres;
  - f) annuler des Opérations (comme si elles n'avaient jamais été conclues auparavant) et les effets de telles Opérations sur votre Compte;
  - g) imposer des conditions spéciales relatives à tout Ordre ou à toute Opération que nous considérons, en raison de son ampleur, comme anormal en fonction du Produit correspondant ou de sa volatilité ou de sa liquidité;
  - h) clôturer tout Compte, établir un Compte non autorisé à la négociation ou configurer un Compte à minorer seulement;
  - i) exercer un droit de Compensation, effectuer une Déduction ou des crédits ou facturer des intérêts, en vertu de la Convention ou du Droit applicable;

- j) retenir toute somme que vous nous devez ou que vous devez à l'une des Personnes ayant un lien avec nous;
  - k) suspendre la création et/ou la cotation de Cours et/ou l'exécution d'Ordres sur notre Plateforme relativement à tout Produit;
  - l) prendre, à l'égard du Compte et des Opérations et des positions qui y sont détenues, sans vous en aviser, les mesures que nous jugeons nécessaires pour nous conformer au Droit applicable;
  - m) retirer tout Produit de notre Plateforme et/ou vous retirer la capacité d'effectuer des Opérations sur un Produit donné à partir d'un Compte.
- 8.3.2 Si nous avons pris ou décidons de prendre une Mesure réservée, nous veillerons à vous en informer dans les plus brefs délais, à moins que le Droit applicable nous interdise de le faire. Si nous prenons une Mesure réservée, nous pouvons, à notre entière discrétion, prendre en compte toutes les instructions préalables que vous avez fournies à notre service à la clientèle. Nous nous réservons le droit de ne pas vous donner de préavis lorsqu'un Événement de marché n'a pas d'incidence défavorable ou importante sur votre Compte.

## 9. MODIFICATIONS ET RÉSILIATION

### 9.1 Modifications apportées à la Convention en général.

- 9.1.1 Nous pouvons modifier toute partie de la Convention, à tout moment moyennant un préavis, sous réserve de l'alinéa 9.1.2.
- 9.1.2 Sous réserve de toute convention que nous avons conclue avec vous, toute modification apportée à la Convention, dont nous vous avons avisé, prendra effet à la date précisée dans le préavis, à savoir au moins dix (10) Jours ouvrables après l'envoi de ce préavis. Il est possible que nous vous donnions un préavis de moins de dix (10) Jours ouvrables si les modifications apportées à la Convention sont requises pour se conformer au Droit applicable ou lorsque vous acceptez expressément des modifications par écrit à notre demande. Si vous n'acceptez pas la modification, vous êtes libre de clôturer votre Compte et/ou de résilier la Convention conformément à l'alinéa 9.5.1 avant que la modification ne prenne effet.

### 9.2 Modifications apportées aux Taux de Marge, aux exigences de Marge, à la Commission, au Seuil de liquidation, au Seuil de révision et à d'autres frais.

- 9.2.1 Nous pouvons de temps à autre apporter des modifications aux Taux de Marge, à d'autres exigences de Marge applicables à un produit ou à votre Compte, à la Commission, au Seuil de liquidation et/ou au Seuil de révision ou à d'autres frais. Dans la mesure du possible, nous vous donnerons :
- a) un préavis de trois (3) Jours ouvrables pour les augmentations du Taux de Marge et/ou d'autres exigences de Marge;
  - b) un préavis de dix (10) Jours ouvrables pour les modifications du Seuil de liquidation et/ou du Seuil de révision;
  - c) un préavis de soixante (60) jours civils pour les augmentations de Commission;
  - d) un préavis de soixante (60) jours civils pour l'imposition ou l'augmentation d'autres frais (à l'exclusion des Frais de financement);

nous nous réservons toutefois le droit d'apporter toute modification en vertu du présent sous-alinéa 9.2.1. moyennant un préavis plus court ou sans aucun préavis, si nous avons une raison valable de le faire. Nous nous réservons le droit, à tout moment et sans préavis, de réduire le Taux de Marge, les autres exigences de Marge, la Commission et/ou les autres frais. Il est entendu que nous ne sommes pas tenus de vous donner un préavis aux termes du présent alinéa 9.2.1 si votre compte n'est pas touché par les modifications précisées dans cet alinéa.

- 9.2.2 Suite à toute modification des Taux de Marge, des autres exigences de Marge, des Commissions, du Seuil de liquidation, du Seuil de révision et d'autres frais, il vous incombe de vous assurer que vous disposez d'une Valeur de compte ou d'un Solde suffisant, et/ou de réduire vos Positions pour satisfaire à vos obligations envers nous aux termes de la Convention. Le non-respect de cette consigne pourrait entraîner une Liquidation de compte.

### 9.3 Modifications apportées aux Cours, aux Taux, à l'Écart et aux Attributs.

- 9.3.1 Nous modifions les Cours, les Taux, l'Écart et les Attributs par le Système de négociation en temps réel et sans préavis, et ces modifications prennent effet dès qu'elles ont été faites, même si elles ne sont pas affichées sur le dispositif que vous utilisez pour accéder au Système de négociation. Nous pouvons apporter des modifications à la façon dont le Cours d'un Produit est calculé et ces modifications prendront effet immédiatement au fur et à mesure de leur réalisation.
- 9.3.2 Il est entendu que les Cours, les Taux, l'Écart et les Attributs seront ceux affichés sur le Système de négociation au moment où vous concluez une Opération, et vous donnez votre consentement exprès quant à ces Cours, ces Taux, cet Écart et ces Attributs lorsque vous concluez l'Opération en question. Veuillez vous assurer d'avoir mis à jour tous les renseignements sur votre appareil relativement à une Opération (en particulier les Cours, les Taux, l'Écart et les Attributs) avant de conclure cette Opération.
- 9.3.3 Si nous vous prévenons d'un changement concernant une position maximale se rapportant à un Attribut, vous pouvez être tenu de liquider des Opérations touchées dans un délai de trois (3) Jours ouvrables.

9.3.4 Les modifications apportées au présent paragraphe 9.3 peuvent vous obliger à verser une Marge supplémentaire. Dans ce cas, vos Opérations risquent d'être liquidées (conformément à l'article 11 de l'annexe 1) si vous ne respectez pas vos exigences de Marge supplémentaire.

#### **9.4 Retrait de Produits.**

9.4.1 Nous pourrions à tout moment et à notre entière discrétion retirer tout Produit du Système de négociation et/ou vous retirer la capacité d'effectuer des Opérations sur un Produit donné. Si une Opération dans un Produit respectif est supprimée, nous ferons des efforts raisonnables pour vous donner un préavis d'au moins dix (10) Jours ouvrables pour liquider toute Opération que vous pouvez détenir sur ce Produit. Cependant, nous nous réservons le droit de donner un préavis plus court voire aucun préavis lorsque nous avons une raison valable de le faire, y compris dans le cas d'un Événement fortuit, d'un Événement de marché ou d'un Cas d'ajustement, ou conformément au Droit applicable.

9.4.2 Il vous incombe d'annuler tous les Ordres en attente et de liquider toutes les Opérations à l'égard d'un Produit étant supprimé conformément à l'alinéa 9.4.1 au moment et selon la manière indiquée dans le préavis. Si vous ne le faites pas, nous nous en chargerons.

9.4.3 Dans les conditions prévues à l'alinéa 9.4.2, nous pouvons configurer « Minorer seulement » pour tout Produit en cours de retrait conformément à l'alinéa 9.4.1.

#### **9.5 Clôture de votre Compte ou résiliation de la Convention.**

9.5.1 Vous pouvez clôturer un Compte par le biais de notre Système de négociation en nous donnant un préavis écrit qui prendra habituellement effet au plus tard un (1) Jour ouvrable après que nous l'avons reçu. Si vous n'annulez pas les Ordres en attente, ne liquidez pas les Opérations sur le Compte ou ne retirez pas les fonds vous étant dus avant de nous donner ce préavis de résiliation, nous annulerons tous les Ordres en attente et liquiderons toutes les Opérations dès que possible après avoir reçu votre préavis, puis (sous réserve de l'alinéa 5.2.7) tenterons de rembourser les fonds vous étant dus, mais un retard pourrait avoir lieu.

9.5.2 Nous pouvons clôturer un Compte en vous remettant un préavis écrit. Sous réserve de l'alinéa 9.5.3, cela prendra effet à la date indiquée dans ce préavis, soit au moins dix (10) Jours ouvrables après la date du préavis. Sauf avis contraire de notre part et/ou imposition de la restriction Négociation non autorisée, vous serez autorisé à annuler tous les Ordres en attente et/ou liquider toutes les Opérations dans l'intervalle suivant :

- a) à la date de notre préavis;
- b) à la date où votre Compte doit être fermé conformément au préavis.

Si vous omettez de le faire ou s'il est impossible de vous en informer, nous annulerons les Ordres en attente et liquiderons les Opérations de votre Compte et veillerons à vous rembourser les fonds que nous vous devons.

9.5.3 Si nous avons des motifs sérieux ou des raisons valables de le faire, nous pourrions résilier la Convention ou configurer un Compte à « Minorer seulement » ou à « Non autorisé à négocier » au moyen d'un préavis de moins de dix (10) Jours ouvrables, y compris la résilier immédiatement. Nous annulerons les Ordres en attente, configurerons le Compte à « Minorer seulement » ou à « Non autorisé à négocier », ou liquiderons les Opérations du Compte en fonction de l'heure et de la procédure précisées dans le préavis.

9.5.4 Sauf entente contraire, la Convention prendra fin automatiquement après que vous avez ou que nous avons fermé tous vos Comptes. Lorsque l'une ou l'autre partie (vous ou nous) clôture un Compte et/ou lorsque la Convention est résiliée, nous pouvons exercer tout droit prévu à l'alinéa 5.4.1 de faire une Déduction ou prévu à l'alinéa 5.5.1 d'opérer Compensation.

## **10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **10.1 Protection des données.**

10.1.1 La Convention (ainsi que notre Politique en matière de Données personnelles publiée sur notre Site Web) définit la base sur laquelle nous traitons toutes les données personnelles que vous nous fournissez. Au titre de la Convention, vous nous fournissez des données personnelles en remplissant le formulaire de demande ou d'autres formulaires sur le Site Web et/ou la Plateforme d'arrière-boutique ou en correspondant avec nous par téléphone, courriel ou autre. Ces données personnelles peuvent être détenues sur papier, par voie électronique ou autre. Nous reconnaissons le besoin de traiter les données personnelles de manière appropriée et légale et protectrice et, ce faisant, nous nous conformerons à toutes les dispositions applicables et à toutes les exigences réglementaires de déclaration et de divulgation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, des lois et règlements provinciaux applicables en matière de protection des renseignements personnels et d'autres lois secondaires relatives au traitement des données personnelles et à la protection des renseignements personnels (dans leur version modifiée ou remplacée à l'occasion).

10.1.2 Aux fins de la présente Convention, « données personnelles » désignent des renseignements enregistrés que nous détenons à votre sujet et permettant de vous identifier. Ils peuvent inclure votre nom, votre adresse, votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone, vos renseignements financiers, votre description personnelle ainsi que d'autres renseignements personnels. Le terme « données personnelles confidentielles » désigne les données personnelles concernant l'origine ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou les croyances similaires, l'appartenance syndicale, la santé, la vie sexuelle, les poursuites pénales ou les condamnations. Le terme « traitement » signifie faire quoi que ce soit avec les données personnelles, y compris y accéder, les conserver, les divulguer, les détruire ou les utiliser de quelque manière que ce soit.

- 10.1.3 Nous traitons généralement vos données personnelles uniquement si vous avez donné votre consentement, si le traitement est nécessaire pour l'exécution de la présente Convention ou pour nous conformer à nos obligations légales ou lorsque nous avons un intérêt légitime de le faire. Dans d'autres cas, le traitement peut être nécessaire pour la protection de vos intérêts ou des intérêts légitimes d'autres personnes. Nous ne traiterons des données personnelles confidentielles que si l'une des conditions énoncées dans les lois sur la protection des renseignements personnels est également remplie. En complétant la demande et en concluant la Convention, vous consentez :
- a) à ce que nous traitions vos données personnelles (ainsi que les données personnelles confidentielles) que nous utiliserons aux fins suivantes :
    - (i) l'évaluation de votre demande, notamment pour déterminer si la conclusion de la Convention vous convient;
    - (ii) l'administration du Système de négociation;
    - (iii) l'administration de la relation qui existe entre vous et nous;
    - (iv) l'exécution de nos obligations prévues dans la Convention;
    - (v) l'évaluation du risque opérationnel et financier vous concernant, notamment dans le cadre d'une enquête sur une fraude soupçonnée ou réelle ou pour nous protéger contre une activité illégale;
    - (vi) l'amélioration du Site Web et/ou du Système de négociation et le développement de nos produits et services;
    - (vii) la fourniture de données de marché et d'autres données provenant de tiers afin de vous assister dans l'utilisation de notre Site Web et/ou du Système de négociation;
    - (viii) la demande d'un avis juridique sur une question liée à nos activités;
    - (ix) l'entretien de relations avec nos auditeurs et d'autres conseillers professionnels;
    - (x) la création de données statistiques anonymes;
    - (xi) le profilage-client (y compris le ciblage d'annonces publicitaires et la création de publics semblables);
    - (xii) la communication de vos données personnelles à toute autorité à laquelle nous sommes tenus de divulguer ces données en vertu du Droit applicable;
  - b) à ce que nous communiquions vos renseignements personnels aux personnes suivantes pour les mêmes fins que celles figurant au point a) ci-dessus :
    - (i) nos sous-traitants et prestataires de services qui traitent vos données personnelles pour notre compte (y compris les organismes de vérification d'identité, de sanctions financières et les agences d'évaluation du crédit) ou qui assurent des services pour notre compte;
    - (ii) nos Entreprises associées;
    - (iii) le cas échéant, tout Titulaire de compte conjoint ou toute personne qui est une Personne autorisée ou semble raisonnablement être une Personne autorisée ou est censée l'être;
  - c) à ce que nous communiquions vos renseignements personnels à votre remisier, à votre gestionnaire de portefeuille ou à un autre intermédiaire tiers, si vous en avez nommé un, qui a été accepté par nous, relativement à la Convention et aux services qui vous sont fournis par votre remisier, gestionnaire de portefeuille ou un autre intermédiaire tiers;
  - d) à ce que nous communiquions vos renseignements personnels à votre personne de confiance, le cas échéant;
  - e) à ce que nous agissions conformément aux préférences que vous avez indiquées lors de l'utilisation de vos données personnelles aux fins de commercialisation de nos produits respectifs et des produits respectifs de nos Entreprises associées, de votre Recommandant ou de toutes tierces parties mentionnées. Vous avez le droit de nous demander de ne pas traiter vos données personnelles à ces fins et pouvez nous informer à tout moment si vous souhaitez changer vos préférences concernant vos données personnelles par la mise à jour de vos paramètres sur la Plateforme d'arrière-boutique en communiquant avec notre service clientèle à [clientmanagement@cmcmarkets.com](mailto:clientmanagement@cmcmarkets.com) ou en nous envoyant une lettre par la poste;
  - f) à ce que nous transférions, stockions et traitions vos données personnelles à l'extérieur du Canada, du Royaume-Uni ou de l'Espace économique européen (EEE) aux fins énoncées aux points (a), (b) et (c) ci-dessus, où le niveau de protection des données peut ne pas être le même qu'au Canada, qu'au Royaume-Uni ou que dans l'Espace économique européen (EEE). Nous prendrons toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour nous assurer que vos données personnelles sont traitées de façon sécuritaire et conformément à la présente Convention et aux lois sur la protection des renseignements personnels à l'égard de tout transfert, stockage ou traitement;

- g) à ce que nous communiquions vos renseignements personnels aux organismes de réglementation et aux Référentiels centraux, y compris comme il est indiqué au paragraphe 7.4 ou comme nous pouvons être tenus de les communiquer à une Autorité compétente en vertu du Droit applicable.
- 10.1.4 Vous avez le droit d'accéder aux renseignements que nous détenons à votre sujet. Nous nous réservons le droit de facturer des frais adéquats pour répondre à vos demandes lorsque le Droit applicable le permet, et/ou de refuser vos demandes lorsqu'elles sont manifestement infondées, et/ou excessives, ou autrement répréhensibles ou injustifiées en vertu du Droit applicable.
- 10.1.5 Vous convenez que nous pouvons enregistrer toutes les conversations téléphoniques et/ou toutes les communications entre vous et nous par d'autres moyens. Nous pouvons utiliser ces enregistrements, ou les transcriptions de ces enregistrements, ainsi que tout courriel, message instantané enregistré ou toute autre communication que vous nous envoyez sur la Plateforme d'arrière-boutique ou autrement, à des fins de formation, à des fins d'enquête sur toute plainte que vous faites ou à toute autre fin d'ordre légal ou réglementaire, y compris comme élément de preuve dans le cadre d'un litige ou d'un litige éventuel entre vous et nous. Nous conserverons les enregistrements de toutes les conversations téléphoniques pendant la durée prescrite par le Droit applicable.
- 10.1.6 Vous convenez que nous pouvons communiquer les renseignements que nous détenons sur vous ou votre Compte (y compris les renseignements personnels qui sont assujettis aux lois sur la protection des renseignements personnels) à une autorité compétente, si l'autorité compétente en question ou le Droit applicable l'exige.
- 10.1.7 Vous vous engagez à conserver confidentielle toute information relative à votre Compte, y compris les courriels et lettres et toute communication promotionnelle que nous vous envoyons, et ce en toutes circonstances.
- 10.2 Propriété intellectuelle.**
- 10.2.1 Nos concédants de licence ou nous-mêmes sommes propriétaires de tous les Éléments. Sauf lorsque la Convention l'accorde expressément, vous n'acquies aucun droit, titre ou intérêt sur le Système de négociation, notre Site Web ou les Éléments.
- 10.2.2 Nous vous accordons par les présentes une licence personnelle, non exclusive, sans redevances, révocable et non cessible, pour l'accès et l'utilisation personnelle et non commerciale du Système de négociation et de notre Site Web pour les besoins limités à la négociation ou la spéculation conformément à la Convention. Aucun autre droit n'est accordé relativement au Système de négociation ou à notre Site Web. Dans le cas où vous vous livrez ou tentez de vous livrer à l'un des actes interdits énoncés à l'alinéa 10.2.3 ou que nous soupçonnons raisonnablement que vous vous êtes livré à de tels actes ou que vous avez tenté de le faire, cette licence ainsi que la Convention seront automatiquement révoquées sans préavis et vous ne disposerez d'aucun autre droit envers le Système de négociation, notre Site Web ou les Éléments.
- 10.2.3 Il vous est interdit :
- a) de copier, reproduire, traduire, dupliquer, utiliser, modifier, adapter, changer, améliorer, décompiler, décoder, désassembler le Système de négociation, notre Site Web ou l'un des Éléments, d'effectuer l'ingénierie inverse ou l'assemblage inverse du fonctionnement de ceux-ci ou de créer des travaux dérivés de ceux-ci (ou de causer ou permettre à toute autre personne de procéder à l'un de ces actes), sauf mention contraire expresse dans la Convention;
  - b) de créer ou de développer un hyperlien ou une autre forme de lien Internet vers le Système de négociation ou notre Site Web sauf si nous y consentons expressément par écrit au préalable;
  - c) de distribuer, redistribuer, vendre, revendre, transmettre, retransmettre, publier, rendre disponible, accorder sous-licence, céder, louer, prêter, remettre en circulation, reconditionner, divulguer, afficher ou utiliser dans un but commercial, le Système de négociation, notre Site Web, l'un des Éléments, du matériel ou des documents que nous vous avons fournis relativement à la Convention (que ce soit en partie ou en totalité);
  - d) de télécharger ou de copier votre information de Compte sauf si une autorité compétente exige de le faire ou pour un usage personnel conformément aux dispositions de la Convention;
  - e) de télécharger ou de copier l'information de Compte relative à tout autre client;
  - f) de procéder à toute collecte de données, ou d'utiliser l'exploitation de données, la capture de données d'écran, des logiciels de reconnaissance optique de caractères, des logiciels de création d'images, des robots ou tout autre outil de collecte et d'extraction de données similaire sur le Système de négociation ou les Éléments;
  - g) d'introduire sciemment tout logiciel de virus, de chevaux de Troie, de vers informatiques, de bombes logiques, de bombes à retardement, de « portes dérobées » ou de dispositifs de porte dérobée, tout dispositif d'arrêt immédiat, tout logiciel malveillant, ou tout autre dispositif, logiciel ou code qui :
    - (i) est ou est susceptible d'être malveillant ou technologiquement dangereux, destructif ou inhibiteur ou analogue à ce qui précède, pour le Système de négociation ou l'un des Éléments;
    - (ii) endommage, perturbe, compromet, annule le fonctionnement normal du Système de négociation ou de l'un des Éléments ou lui nuit;

(iii) aide ou facilite le vol ou la déformation des données ou du contenu du Système de négociation ou de l'un des Éléments;

(iv) permet un accès non autorisé au Système de négociation ou à l'un des Éléments;

- h) de permettre ou de causer un accès non autorisé ou une tentative d'accès non autorisé au Système de négociation ou à l'un des Éléments, y compris le serveur sur lequel le Système de négociation ou l'un des Éléments est stocké ou un serveur, un ordinateur ou une base de données connecté au Système de négociation ou aux Éléments;
- i) d'attaquer le Système de négociation par une attaque de déni de service ou une attaque de déni de service distribué;
- j) d'utiliser le Système de négociation, notre Site Web, l'un des Éléments ou des documents que nous vous avons fournis au titre de la Convention (que ce soit en tout ou en partie) de toute manière qui constituerait (selon notre opinion raisonnable) une Utilisation Abusive; ou
- k) de faire ou de permettre un acte (ou omettre de faire un acte) analogue à ce qui précède.

Tout acte mentionné précédemment peut constituer un Événement déterminé qui nous autorise à prendre une Mesure réservée (voir les paragraphes 8.1 et 8.3).

10.2.4 Nous pouvons, moyennant un préavis écrit, vérifier votre utilisation des données de marché ou des renseignements similaires qui vous sont fournis sur le Système de négociation afin d'assurer la conformité à la Convention. Vous vous engagez à collaborer pleinement avec nous dans le cadre de tout audit et à fournir sans délai toute information que nous vous demandons.

### **10.3 Externalisation.**

10.3.1 Nous pourrions avoir recours à des fournisseurs de service externes dans le cadre d'une de nos opérations conformément au Droit applicable et aux Règles de l'OCRI, ce qui pourrait comprendre autant des Entreprises associées que des tierces parties.

### **10.4 Dispositions qui deviennent illégales, nulles, ou inapplicables.**

10.4.1 Si à tout moment une disposition de la Convention est ou devient illégale, nulle, ou inapplicable de quelque façon que ce soit aux termes des lois d'un territoire, toutes les autres dispositions de la Convention resteront légales, valables et applicables en vertu des lois de ce territoire ainsi qu'en vertu du Droit applicable.

### **10.5 Cession ou délégation de droits et obligations.**

10.5.1 Vous ne pouvez pas transmettre vos droits, déléguer vos obligations en vertu de la Convention ou permettre l'utilisation ou le bénéfice d'un droit à toute personne (y compris une Personne autorisée ou un Titulaire de Compte conjoint) sans accord écrit préalable.

10.5.2 Il vous est interdit, pour quelque raison que ce soit, d'accorder à quiconque (y compris à une Personne autorisée) l'utilisation ou le bénéfice d'un droit prévu dans la Convention, y compris les droits sur les fonds que nous détenons en votre nom (que ce soit par une hypothèque, une sûreté ou un autre moyen).

10.5.3 Nous pouvons céder ou déléguer nos droits et/ou obligations prévus dans la Convention, ce qui peut comporter le transfert du solde de fonds de clients que nous détenons pour votre compte, à toute personne, à condition que nous agissions conformément au Droit applicable. Nous déploierons tous les efforts raisonnables pour vous donner un préavis d'au moins trente (30) jours ouvrables, bien que nous nous réservions le droit de le faire avec effet immédiat, auquel cas nous vous informerons de ce transfert ou de cette délégation dans les plus brefs délais raisonnables. Lorsque nous cédon ou déléguons à une personne l'un de nos droits ou l'une de nos obligations prévues dans la Convention, nous pouvons donner à cette personne tout renseignement vous concernant qu'elle peut raisonnablement exiger.

### **10.6 Droits et recours.**

10.6.1 Les droits et recours des parties (vous et nous) prévus dans la Convention n'excluent pas les droits et recours dont elles disposent conformément au Droit applicable, mais ils s'y ajoutent.

### **10.7 Retard ou inaction dans l'exercice de droits prévus dans la Convention.**

10.7.1 Tout retard ou manquement pour votre ou notre compte quant à l'exercice d'un droit spécifique ou la prise d'une mesure spécifique en vertu du Droit applicable ou de la Convention ne signifie pas que vous ou nous serons incapables d'exercer ce droit ou de prendre cette mesure ultérieurement.

### **10.8 Droits de tiers.**

10.8.1 Sous réserve de l'alinéa 10.8.2, à l'exception de nos Entreprises associées, aucune personne (y compris une Personne autorisée) qui n'est pas partie à la présente Convention n'a le droit d'imposer une condition de la Convention.

10.8.2 Nos réclamations contre vous aux termes de la Convention peuvent être cédées à des tiers qui peuvent faire valoir ces réclamations contre vous de façon indépendante.

### **10.9 Droit applicable et compétence territoriale.**

10.9.1 Sauf si vous êtes résident de la province de Québec :

- a) la présente Convention et toutes les obligations non contractuelles attribuables ou liées à la Convention sont régies par les lois de la province de l'Ontario et par les lois du Canada qui s'appliquent dans cette province et sont interprétées conformément à celles-ci;
- b) chaque partie se soumet irrévocablement et sans condition à la compétence non exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et de tous les tribunaux ayant compétence pour entendre les appels de ceux-ci; et
- c) toutes les actions ou procédures judiciaires ou administratives survenant même indirectement aux termes des présentes ou relativement aux Opérations prévues par les présentes, qu'elles soient intentées par vous ou par CMC Markets Canada, se déroulent dans le territoire de Toronto, dans la province de l'Ontario.

10.9.2 Si vous êtes un résident de la province de Québec :

- a) la présente Convention et toutes les obligations non contractuelles attribuables ou liées à la Convention sont régies par les lois de la province de Québec et par les lois du Canada qui s'appliquent dans cette province et sont interprétées conformément à celles-ci;
- b) chaque partie se soumet irrévocablement et sans condition à la compétence non exclusive des tribunaux de la province de Québec et de tous les tribunaux ayant compétence pour entendre les appels de ceux-ci;
- c) toutes les actions ou procédures judiciaires ou administratives survenant directement ou indirectement aux termes des présentes ou relativement aux opérations prévues par les présentes, qu'elles soient intentées par vous ou par CMC Markets Canada, se déroulent dans territoire de Montréal, dans la province de Québec.

10.9.3 Sous réserve de vos droits aux termes du programme d'arbitrage prévu par l'OCRI, vous renoncez à tout droit que vous pouvez avoir de transférer toute action ou procédure visée par les présentes devant un autre tribunal et aucune disposition du présent alinéa ne porte atteinte à vos droits aux termes du programme d'arbitrage de l'OCRI. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de déposer une plainte auprès de l'OCRI, reportez-vous au paragraphe 2.4.

10.9.4 Rien dans le présent alinéa 10.9 ne limite notre droit d'intenter des poursuites contre vous relativement à un différend ou à une réclamation dans un territoire que nous jugeons approprié, et la poursuite dans un ou plusieurs territoires ne nous empêchera pas d'intenter des poursuites dans un autre territoire, que ce soit simultanément ou non, si et dans la mesure permise par le Droit applicable.

#### **10.10 Signification de certains autres mots utilisés dans la Convention.**

10.10.1 Dans la Convention, un renvoi à une disposition particulière du Droit applicable est réputé inclure un renvoi à cette disposition, qui peut être modifié de temps à autre, et à une disposition équivalente, semblable ou analogue en vertu du Droit applicable.

10.10.2 Tout renvoi à un document (y compris l'information fournie sur notre Site Web et/ou la Plateforme d'arrière-boutique) de la Convention est réputé désigner ce document dans sa version modifiée à l'occasion.

10.10.3 Tout renvoi à « y compris », « notamment » ou « comprend », « englobe » dans la Convention est réputé désigner « y compris, mais sans s'y limiter ».

10.10.4 Sauf indication contraire, les renvois dans les présentes Conditions générales MT4 à des articles, paragraphes ou annexes sont des articles, paragraphes et annexes des présentes Conditions générales MT4 ou de notre Politique d'exécution des Ordres.

10.10.5 Tout titre de la Convention n'aura pas d'incidence sur l'interprétation de cette dernière.

10.10.6 Tout renvoi à une personne dans les présentes Conditions générales MT4 inclut les personnes morales, les associations sans personnalité morale, les fiducies, les sociétés de personnes et les personnes physiques.

10.10.7 Sauf indication contraire du contexte, les termes au singulier comprennent le pluriel et ceux au pluriel comprennent le singulier.

#### **10.11 Maintien en vigueur des conditions de la Convention.**

10.11.1 Les alinéas 4.3.4, 5.2.8 et 7.2.8, les articles 7 et 10, et l'annexe 2 continueront de s'appliquer après la clôture de votre Compte et/ou la résiliation de la Convention.

La présente annexe 1 définit les conditions qui s'appliquent précisément aux Opérations sur Compte.

## 1. Le Système de négociation.

- 1.1 Vous pourrez effectuer des Opérations sur votre Compte par la Plateforme MT4 et pourrez gérer votre Compte, y compris le financement et les retraits, par la Plateforme d'arrière-boutique.
- 1.2 La Plateforme MT4 est concédée à CMC Markets sous licence par une tierce partie. Toutes les communications reçues sur la Plateforme MT4 ne proviennent pas de CMC Markets et ne sont pas approuvées par CMC Markets, même si elles peuvent être présentées comme provenant de CMC Markets. CMC Markets ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit à l'égard de la Plateforme MT4 ou des services fournis par des tierces parties sur la Plateforme MT4. CMC Markets n'est pas responsable de toute perte ou tout dommage découlant ou au titre de l'utilisation, du fonctionnement, de l'exécution et/ou de l'erreur de la Plateforme MT4 ou des services fournis par des tierces parties sur la Plateforme MT4, y compris la Négociation automatisée.
- 1.3 Conformément à l'alinéa 6.1.2, nous pouvons communiquer avec vous par la Plateforme d'arrière-boutique. Ces communications peuvent affecter votre négociabilité sur la Plateforme MT4. Vous devrez vous connecter à la Plateforme d'arrière-boutique pour vous permettre de reprendre la négociation ou pour obtenir des informations sur des Opérations refusées.

## 2. Produits.

- 2.1 Vous pourrez accéder à l'information pertinente sur chaque Produit, y compris ses Attributs au moyen du Système de négociation. Veuillez consulter le Système de négociation pour plus de détails sur les Produits disponibles.
- 2.2 Vous ne pouvez conclure ou liquider des Opérations au moyen de notre Plateforme MT4 ou notre service à la clientèle que pendant les Heures de négociation indiquées dans le Système de négociation pour le Produit correspondant. Il vous incombe de vérifier les Heures de négociation indiquées dans le Système de négociation. Certains types d'Ordres mais non leur totalité, peuvent être exécutés au moyen de la Plateforme MT4 et/ou notre service à la clientèle en dehors des Heures de négociation pour le Produit correspondant. Vous acceptez que chaque Ordre conclu ou clôturé soit soumis à (i) nos propres politiques, en tant qu'unique plateforme d'exécution de vos Ordres de négociation pour nos produits, (ii) tout autre organisme de réglementation compétent, notamment en ce qui concerne les limites de position, les limites d'exercice et les exigences de Marge, le cas échéant, et (iii) le Droit applicable, y compris les Règles de OCRI.
- 2.3 Vous consentez et acceptez de ratifier toutes les Opérations conclues ou clôturées sur le Compte par l'intermédiaire de notre Système de négociation et/ou de notre service à la clientèle, en notre qualité d'unique plateforme d'exécution de vos Ordres.

## 3. Cours et échelonnement des Cours.

- 3.1 Pendant les Heures de négociation pour un Produit, le Système de négociation génère des Cours et une Profondeur de Cours, sous réserve de l'alinéa 4.2.1 et des paragraphes 8.2 et 8.3, ainsi que de l'article 10 de la présente annexe 1, et vous reconnaissez que ces Cours peuvent différer à tout moment de ceux affichés sur votre dispositif.
- 3.2 Le Cours auquel un Ordre est exécuté **peut être moins favorable** pour vous que le Cours affiché sur la Plateforme MT4 au moment où vous avez passé l'Ordre et il vous incombe de vérifier le Cours auquel un Ordre peut avoir été exécuté.
- 3.3 Le Système de négociation génère pour chaque Produit des Cours différents qui varient en fonction de la taille de votre Ordre. Cette caractéristique est appelée « **Profondeur des Cours** ». Le Système de négociation tient compte de la Profondeur des Cours et exécute votre Ordre conformément à une Échelle des Cours. L'Échelle des Cours applicable à votre Ordre varie en fonction du Produit que vous sélectionnez.
- 3.4 En raison de contraintes techniques indépendantes de notre volonté, nous ne sommes pas en mesure d'afficher la Profondeur des Cours et l'Échelle des Cours applicables à un Produit sur la Plateforme MT4 avant ou au moment de l'exécution de votre Ordre. Vous ne verrez donc que le Cours de niveau 1 applicable à un Produit au moment où vous passez votre Ordre. Par conséquent, il se peut que vous n'ayez pas accès au Cours exact de votre Ordre ou que vous ne le connaissiez pas avant ou au moment de soumettre votre Ordre.
- 3.5 Si la taille de votre Ordre est supérieure au seuil de taille pour un Ordre aux fins d'exécution au Cours de niveau 1 dans l'Échelle des Cours, votre Ordre sera exécuté à un Cours différent du Cours de niveau 1 affiché sur la Plateforme MT4. Le Cours d'exécution augmentera probablement lorsque la taille de votre Ordre atteindra chaque seuil de taille pour un Ordre subséquent (par ordre croissant) d'une Échelle des Cours. Ainsi, le Cours d'exécution de votre Ordre peut être moins avantageux et peut varier de manière significative par rapport au Cours de niveau 1 affiché sur la Plateforme MT4. Pour confirmer le Cours auquel votre Ordre est exécuté, vous pouvez consulter l'intervalle de positions ouvertes sur la Plateforme MT4, ainsi que l'intervalle de positions ouvertes et l'historique du compte sur la Plateforme d'arrière-boutique.

## 4. Changes.

- 4.1 L'ensemble des Déductions et des crédits imputés à votre Compte seront dans la Monnaie de référence du compte visée. Lorsque la Monnaie de référence du produit visée est différente de la Monnaie de référence du

compte visée, tous les calculs de Déductions et de crédits seront faits dans la Monnaie de référence du produit et convertis dans la Monnaie de référence du compte au Taux de change CMC.

4.2 Le Système de négociation conserve des renseignements sur le Taux de Change CMC utilisé pour la Conversion concernant votre Compte.

4.3 Si vous virez à votre Compte des fonds libellés dans une monnaie différente de votre Monnaie de référence du Compte, ces fonds seront virés à votre Compte selon le Taux de Change CMC affiché sur la Plateforme.

## **5. Ordres.**

5.1 Pour conclure une Opération, vous devez passer un Ordre sur la Plateforme MT4 qui identifie le Produit et fournit les informations requises sur la Plateforme MT4 concernant ce Produit. Les types d'Ordres à votre disposition concernant un Produit particulier et les modalités de placement ou de modification de ces Ordres seront énoncés sur notre Site Web, et par la suite sur le Système de négociation.

5.2 Vous ne pourrez passer un Ordre que si vous disposez de fonds suffisants sur votre Compte et que vous répondez aux exigences de Marge.

5.3 Un Ordre ne sera réputé avoir été reçu par la Plateforme d'arrière-boutique qu'au moment où celle-ci la reçoit réellement, ce qui peut ne pas être immédiatement après que vous avez envoyé cet ordre sur la Plateforme MT4. Passer un Ordre ne garantit pas qu'une Opération est conclue, car nous nous réservons le droit de refuser votre Ordre sans aucune explication, sous réserve des présentes Conditions générales MT4. Vous pouvez accéder à l'enregistrement des Ordres exécutés ou refusés sur le Système de négociation.

5.4 Sous réserve des présentes Conditions générales MT4, vous et/ou nous pouvons modifier ou annuler tout Ordre en attente à tout moment jusqu'à ce que cet Ordre ait été exécuté.

5.5 Si votre Compte dispose d'un Capital disponible insuffisant pour satisfaire aux exigences de Marge pertinentes pour cet Ordre, nous n'exécuterons pas cet Ordre.

## **6. Marge.**

6.1 Nous appliquons des exigences de Marge différentes, pour une Opération que vous passez sur la Plateforme MT4, auxquelles vous devez satisfaire pour passer cette Opération. Nous fournissons des renseignements détaillés sur le Système de négociation concernant ces exigences de Marge. En cas d'écart entre les exigences de Marge affichées sur la Plateforme MT4 et la Plateforme d'arrière-boutique, les exigences de Marge affichées sur la Plateforme d'arrière-boutique auront préséance.

6.2 La Marge reflète un pourcentage de la valeur totale de la Position. Lorsque vous avez conclu une Opération, vous devrez vous assurer que la Valeur de votre Compte est suffisante pour résister aux fluctuations de Cours. Il vous incombe de maintenir en tout temps les exigences de Marge que nous pouvons, à notre entière discrétion, exiger de temps à autre pour un Compte ou sur un Compte, et vous devez déposer cette Marge à notre demande ou à tout autre moment que nous pouvons exiger, à notre entière discrétion. Les exigences de Marge que nous établissons peuvent dépasser celles établies en vertu des Règles de l'OCRI. Les exigences de Marge à l'égard d'une Opération peuvent varier et vous pouvez subir des pertes à partir de toute Opération qui surpassent la Marge que vous nous avez fournie pour vos Positions. Tel qu'il est indiqué à l'article 5 des Conditions générales MT4, bien que nous ne soyons pas tenus de le faire, nous sommes autorisés, à notre entière discrétion, à transférer des biens de vos Comptes, qu'ils soient individuels ou conjoints, à tout autre Compte afin de régler la Marge dans le cadre de toute opération effectuée dans votre Compte.

## **7. Négociation automatisée.**

7.1 Plusieurs applications pour automatiser les opérations et analyses, comme les conseillers experts (communément appelés EA), les indicateurs et les scripts, sont disponibles sur la Plateforme MT4 par l'intermédiaire de tierces parties (les « Négociation automatisée »). CMC Markets ne recommande ni n'approuve l'utilisation de la Négociation automatisée et n'est pas responsable de toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit découlant ou au titre de votre utilisation de la Négociation automatisée sur la Plateforme MT4.

7.2 Conformément à l'alinéa 9.5.3, CMC Markets se réserve le droit de résilier la Convention immédiatement si nous pouvons raisonnablement soupçonner que vous avez recours à la Négociation automatisée dans le cadre d'une Utilisation abusive.

## **8. Gestion du risque.**

8.1 Vous avez la possibilité de définir plusieurs options en matière de gestion des risques à l'égard d'une Opération à tout moment par le biais de la Plateforme MT4. Des renseignements supplémentaires sur les types d'options en matière de gestion des risques sont présentés sur la Plateforme MT4.

*Limites et restrictions sur vos Opérations.*

8.2 Plusieurs limites et restrictions de Produit s'appliqueront à vos Ordres. Si, au moment où un Ordre serait par ailleurs exécuté, l'exécution de cet Ordre entraînerait la violation d'une limite relative à ce type d'Ordre, l'Ordre sera automatiquement refusé.

8.3 Si l'acceptation d'un Ordre en attente ou la modification d'un Ordre en attente existant entraînerait la violation d'une limite pertinente, la Plateforme MT4 refusera la modification ou l'Ordre correspondant.

8.4 De plus, un Compte peut être soumis à une limite restreignant le nombre d'Opérations et de Positions qui peuvent résulter de l'initiation d'une nouvelle Position ou Opération sur le Compte à tout moment. Nous fixons cette limite à notre entière appréciation. Nous sommes en droit de modifier à tout moment une telle limite conformément au paragraphe 9.3.

## **9. Profits et pertes.**

9.1 Les détails du Résultat latent (et sa relation avec le Profit réalisé ou la Perte réalisée) pour toute Opération individuelle sont fournis par l'intermédiaire du Système de négociation. Le Système de négociation compensera le résultat latent sur toutes les Opérations de votre Compte.

9.2 Le Résultat latent affiché, à quelque moment que ce soit, sur le Système de négociation peut ne pas reproduire fidèlement le Profit réalisé ou la Perte réalisée qui serait effectivement constaté si vous liquidiez immédiatement une ou la totalité de vos Opérations.

9.3 Toute Perte réalisée deviendra exigible immédiatement.

## **10. Événement de marché, Cas d'ajustement et Insolvabilité.**

10.1 Un Événement de marché ou un Cas d'ajustement peut se produire à l'égard de l'actif sous-jacent d'un Produit. Si un Événement de marché ou un Cas d'ajustement se produit, bien que nous ne soyons pas obligés de le faire, nous pouvons prendre la mesure qui s'impose (selon notre avis raisonnable) pour :

- a) reproduire l'Événement de marché ou le Cas d'ajustement dans votre Ordre ou votre Opération notamment en suspendant le Produit;
- b) rajuster et/ou annuler vos Ordres;
- c) refléter toute mesure prise par des contreparties sur des opérations à l'égard des actifs sous-jacents du Produit que nous avons conclu afin de couvrir ou compenser notre exposition envers vous;
- d) conserver le montant équivalent de votre Ordre ou Opération juste avant l'Événement de marché ou le Cas d'ajustement, ce qui peut avoir des conséquences sur votre Opération.

10.2 Nous pouvons, sans y être tenus, vous aviser de toute mesure applicable que nous pourrions décider de prendre aux termes de l'article 10. Si nous choisissons de vous aviser aux termes du présent paragraphe 10.2, cet avis peut être donné après l'Opération sur titres ou l'Événement d'ajustement en question ou après la mesure pertinente que nous pouvons prendre à notre appréciation aux termes du présent article 10.

10.3 Si le Cours de l'actif sous-jacent sur lequel un Produit est fondé est suspendu, nous pouvons, à notre entière discrétion, clôturer toute Opération sur ce Produit à un Cours juste et raisonnable. Ce Cours peut être différent selon qu'il s'agit d'une Opération d'achat ou de vente, et peut être de zéro (0). Nous vous informerons de la date et du Cours auxquels cette Opération sera clôturée. Nous nous réservons le droit d'exiger une Marge supplémentaire et/ou tous frais associés raisonnablement prévisibles qu'elle (ou l'une de ses Entreprises associées) engage relativement à toute suspension ou suspension probable d'un Produit ou de l'actif sous-jacent pertinent d'un Produit. Nous pouvons également, à notre entière discrétion, refuser ou retarder l'exécution de votre demande de retrait de fonds de votre Compte dans le cadre d'une suspension ou d'une suspension probable d'un Produit ou de l'actif sous-jacent pertinent du Produit.

10.4 Si un émetteur dont les titres constituent le fondement d'un Produit devient insolvable ou se trouve dans une situation semblable, toutes les Opérations sur ce Produit pourront être clôturées par nous, généralement à un Cours de zéro (0). Si vous avez une Opération sur un tel Produit, nous vous donnerons un préavis à cet égard.

## **11. Liquidation de Compte**

11.1 La Liquidation du Compte peut être déclenchée dans les circonstances suivantes :

- a) Vous devez vous assurer que, pour chaque Compte, le Montant de réévaluation du Compte reste toujours supérieur au Seuil de liquidation pertinent affiché sur le Système de négociation et que le Montant total de vos Pertes réalisées et non réalisées pour chaque Compte ne dépasse pas votre Limite de risque cumulatif. Si votre Montant de réévaluation du Compte est inférieur au Seuil de liquidation applicable, le Système de négociation pourra automatiquement commencer une Liquidation du compte conformément à vos Paramètres de Compte. Si le Montant total de vos Pertes réalisées et non réalisées dans votre Compte dépasse votre Limite de risque cumulatif, notre service à la clientèle peut effectuer la Liquidation du Compte. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le Seuil de liquidation applicable à votre Compte et les méthodes de Liquidation du Compte sur notre Plateforme d'arrière-boutique ou en communiquant avec notre service à la clientèle.
- b) En outre, vous devez vous assurer que votre Compte ne fait pas l'objet d'un Appel de Marge pendant une durée continue de sept (7) périodes de vingt-quatre (24) heures. Si vous participez à un Appel de Marge pendant plus de sept (7) périodes de vingt-quatre (24) heures, le Système de négociation peut automatiquement effectuer la Liquidation du Compte conformément aux paramètres de votre Compte.

11.2 La Liquidation du Compte ne limite pas et n'est pas censée limiter votre entière responsabilité envers nous à l'égard de vos Opérations. Il est possible que vous perdiez un montant supérieur au montant de votre placement initial et vous pourriez devoir effectuer des paiements supplémentaires.

## ANNEXE 2 – Définitions

Sauf indication contraire, les mots et expressions qui commencent par une lettre majuscule dans la Convention prennent la signification indiquée ci-dessous :

Compte	Tout compte que vous détenez chez nous pour la négociation d'Opérations sur le Système de négociation, y compris un Compte conjoint, peut faire référence au pluriel selon le cas.
Liquidation de Compte	Procédure selon laquelle la totalité ou une partie de vos Opérations et/ou Positions peuvent être liquidées par le Système de négociation.
Monnaie de référence du Compte	La monnaie dans laquelle un Compte est libellé et dans laquelle l'ensemble des Déductions et crédits seront imputés au Compte comme indiqué sur la Plateforme d'arrière-boutique et conformément à l'alinéa 5.3.1.
Valeur du compte	La somme du Solde et du Résultat net latent d'un Compte (selon le cas), où le Résultat net latent est calculé selon le premier Cours acheteur ou Cours vendeur (selon le cas) affiché sur la Plateforme MT4 et mis à jour en temps réel. La Valeur du compte est appelée « Capital » sur la Plateforme MT4 et « Montant de réévaluation du Compte » sur la Plateforme d'arrière-boutique.
Cas d'ajustement	Dans le cas d'un Produit dont l'actif sous-jacent est un indice, tout changement apporté à l'indice, notamment l'annonce d'un nouvel indice.
Convention	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 1.1.3.
Montant	Somme d'argent libellée dans la Monnaie de référence du Compte.
Droit applicable	L'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou administratives, des décisions, des mesures, des normes, des directives, des sanctions, des lignes directrices, des codes professionnels ou des autres dispositions de portée obligatoire dans quelque territoire que ce soit, dans la mesure où ils sont en vigueur et s'appliquent, directement ou indirectement, à nous, à vous, à la Convention, à notre Site Web ou le Système de négociation, y compris les Règles de l'OCRI et la Législation en valeurs mobilières du Canada et les autres lois et règlements en vigueur du Canada et/ou des provinces et territoires du Canada qui s'appliquent à vous ou à nous dans le cadre de nos activités prévues dans la Convention.
Application	Notre application de négociation, mise à jour de temps à autre.
Cours vendeur	Le Cours auquel une Opération d'achat est conclue et auquel une Opération de vente est évaluée et liquidée comme indiqué sur la Plateforme MT4. Appelé « Vendeur » sur la Plateforme MT4.
Société ayant des liens avec nous	CMC Markets Canada Inc. et toute personne morale associée à CMC Markets Canada Inc. au sens du Droit applicable.
Attributs	Les diverses limitations, restrictions et/ou autres caractéristiques qui s'appliquent aux Ordres et aux Opérations relativement à chaque Produit, que nous pouvons modifier à l'occasion conformément à au paragraphe 9.3. Les attributs comprennent les limites d'opération et les tailles des paliers, les distances minimales, les tailles de négociation minimales, les heures de négociation, les dates d'expiration, les écarts, la composition des paniers de Produits et les dates clés.
Personne autorisée	Désigne une ou plusieurs personnes que vous avez nommées : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) conformément à l'alinéa 3.3.1 pour agir et/ou donner des instructions en votre nom au titre de la Convention et du Compte pertinent;</li> <li>(ii) si vous détenez un compte de société, pour agir en votre nom relativement à la Convention et au Compte de société pertinent;</li> <li>(iii) en qualité de Recommandant, de mandataire ou d'intermédiaire, dont nous avons convenu et que nous avons accepté.</li> </ul>
Négociation automatisée	Prend la signification énoncée à l'article 7 de l'annexe 1.

Capital disponible	Désigne le Montant équivalent à la Valeur de votre Compte actuelle moins les besoins en Marge. Le Capital Disponible est communément appelé « Marge Libre » sur la Plateforme MT4.
Plateforme d'arrière-boutique	La plateforme électronique que nous mettons à votre disposition afin que vous gériez votre Compte, tel que mis à jour de temps à autre.
Compte bancaire en fidéicommiss	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 5.1.1.
Cours acheteur	Le Cours auquel une Opération de vente est conclue et auquel une Opération d'achat est valorisée et clôturée telle qu'affichée sur la Plateforme MT4. Appelé « Acheteur » sur la Plateforme MT4.
Jour ouvrable	Tout jour de travail (du lundi au vendredi inclusivement), à l'exclusion des jours fériés et de tout autre jour que la province de l'Ontario, au Canada, a choisi comme jour non ouvré.
Législation en valeurs mobilières du Canada	Toute la législation fédérale, provinciale et/ou territoriale en matière de valeurs mobilières et de dérivés au Canada, notamment la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> (Ontario), la <i>Securities Act</i> (Alberta), la <i>Loi sur les instruments dérivés</i> (Québec), le <i>Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés</i> , la Règle 91-507 ( <i>Trade Repositories and Derivatives Data Reporting</i> ) de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), la Règle 91-507 ( <i>Trade Repositories and Derivatives Data Reporting</i> ) de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVMM) et le <i>Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés</i> de l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi que les autres instructions nationales ou multilatérales, règles, règlements, énoncés de politique, ordonnances, décisions publiées, avis et directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et des autorités en valeurs mobilières et de réglementation du Canada et des provinces et territoires du Canada, qui peuvent être modifiés de temps à autre.
Solde	Dans le cas d'un Compte, la somme de : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) tout montant que vous nous avez versé, <i>majoré</i> du Montant que nous avons inscrit au crédit de votre Compte et de tout Profit réalisé, <i>moins</i></li> <li>(ii) le Montant des Déductions applicables, <i>majoré</i> des Pertes réalisées (exigibles ou non) et les retraits de fonds que vous avez faits.</li> </ul> <p>Veillez noter que la définition de Solde ne correspond pas nécessairement aux fonds que vous pouvez retirer de votre Compte. Les fonds que vous pouvez retirer de votre Compte conformément au paragraphe 5.2 correspondent au montant le moins élevé entre celui du Capital disponible et celui du Solde. Les liquidités sont communément appelés « Solde » sur la Plateforme MT4.</p>
CFD	Désigne un contrat pour la différence, qui cherche à suivre un placement dans l'actif sous-jacent concerné sans les coûts et les droits habituels associés à un placement dans cet actif sous-jacent, y compris tout contrat financier avec règlement en espèces dont l'objectif ou l'objectif affiché est d'assurer une plus-value ou d'éviter une moins-value en fonction des fluctuations sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) la valeur ou le cours des instruments financiers, tels que des actions, des produits de base, des bons du Trésor et des devises;</li> <li>(ii) la valeur ou le prix d'un bien de quelque nature que ce soit;</li> <li>(iii) un indice ou un autre facteur désigné à cette fin dans le contrat.</li> </ul>
FCPI	Le Fonds canadien de protection des investisseurs.
Événement fortuit	Constitue l'existence effective ou notre croyance raisonnable de l'existence ou de l'imminence de toute circonstance échappant à notre contrôle raisonnable et nous empêchant d'exécuter l'une de nos obligations en vertu de la Convention et comprend :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) des modifications du Droit applicable ou toute mesure prise par une Autorité compétente;</li> <li>(ii) des événements ou circonstances qui altèrent ou suppriment la capacité du Système de négociation de fonctionner sur une base normale et ordonnée, y compris les actes ou omissions de toute tierce partie pour quelque raison que ce soit et les erreurs, défaillances ou perturbations de nos systèmes ou de toute autre infrastructure (y compris une infrastructure contrôlée par des tierces parties);</li> <li>(iii) les actes ou les omissions d'une tierce partie pour quelque raison que ce soit, et lorsque nous sommes incapables ou qu'il nous est impossible et/ou que nos Entreprises associées sont incapables ou qu'il leur est impossible, après avoir déployé des efforts raisonnables, d'acquérir, d'établir, de rétablir, de remplacer, de conserver, de liquider ou d'aliéner toute opération ou tout actif à l'égard duquel nous jugeons et/ou que nos Entreprises associées jugent nécessaire ou approprié de couvrir notre risque de cours relatif aux Opérations;</li> <li>(iv) les catastrophes naturelles, les urgences naturelles et les cas de force majeure;</li> <li>(v) les urgences causées par l'homme, notamment les incendies, les explosions, les actes criminels, les émeutes, la guerre, les conflits armés, les attaques terroristes et l'imposition de sanctions;</li> <li>(vi) un changement dans la volatilité et/ou la liquidité du marché sous-jacent pertinent qui a une incidence sur notre capacité à déterminer ou à continuer de déterminer un Cours juste et raisonnable pour un Produit;</li> <li>(vii) tout autre événement ou situation exceptionnel qui est indépendant de notre volonté.</li> </ul>
OCRI	L'Organisme canadien de réglementation des investissements
Règles de l'OCRI	Désigne l'ensemble des statuts, des règles, des règlements, des préavis, des décisions, des instructions, des conseils, des directives et des politiques de l'OCRI, y compris les Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées, telles qu'elles sont modifiées de temps à autre.
Déclaration relative au traitement des Plaintes et des Différends	Désigne notre procédure pour le traitement des plaintes, telle qu'elle est décrite et modifiée de temps à autre sur notre Site Web.
Seuil de liquidation	Dans le cas d'un Compte, le Seuil de liquidation à partir duquel nous pouvons liquider, s'il y a lieu, la totalité ou une partie de vos Opérations.
Taux de change CMC	Le taux de change applicable au moment où nous convertissons les montants libellés dans la Monnaie de référence du produit en montants libellés dans la Monnaie de référence du compte sur la Plateforme d'arrière-boutique.
Commission	Montant exigé lors de l'ouverture et de la liquidation d'une Opération ou d'une Position, selon ce qui est indiqué dans le Système de négociation et que nous pouvons modifier à l'occasion conformément à au paragraphe 9.2.
Divulgaration des conflits d'intérêts	Nos procédures d'identification et de gestion des conflits d'intérêts telles que détaillées sur notre site Web et/ou par le biais de notre Plateforme d'arrière-boutique de temps à autre.
Événement de marché	Toute opération ou tout événement, temporaire ou non, visant un ou plusieurs actifs sous-jacents d'un Produit ou visant l'émetteur d'un ou de plusieurs actifs sous-jacents, et susceptible d'influencer la valeur, les caractéristiques juridiques ou la négociabilité de ces actifs sous-jacents ou d'un dérivé financier fondé ou indexé sur ceux-ci.
Limite de risque cumulatif	Désigne le Montant autodéclaré dans votre formulaire de demande que vous êtes prêt à perdre sur la durée de vie de votre Compte sans nuire à votre bien-

	être financier. Votre Limite de risque cumulatif doit être établie (a) soit pour la durée de vie du Compte et validée avec vous annuellement, (b) soit annuellement et mise à jour chaque année.
Lois sur la protection des renseignements personnels	S'entend (i) de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> , L.C. 2000, ch. 5 (LPRPDE) et de ses règlements d'application, dans leur version modifiée, remplacée ou mise à jour à l'occasion et (ii) des lois et règlements provinciaux ou territoriaux applicables en matière de protection des renseignements personnels, dans leur version modifiée, remplacée ou mise à jour à l'occasion.
Déduction	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 5.4.1.
Éléments	Désigne tous les Droits de propriété intellectuelle sur le Système de négociation, notre Site Web ainsi que tous ses logiciels, ses algorithmes, son design, ses textes, ses contenus, ses données (y compris les données de marché appartenant à des tiers que nous utilisons pour déterminer les Cours), son agencement, son organisation, ses représentations graphiques, sa compilation, sa translation magnétique, sa conversion numérique, son matériel et tous autres appareils et matériel électroniques, informatiques, techniques et de communications informatiques, ses réseaux, ses serveurs, ses applications, ses codes (y compris les codes source et les codes objet) et les centres de données qui sont intégrés dans le Système de négociation ou qui s'y rattachent, ainsi que toute la documentation technique et l'information nécessaires à leur utilisation.
Erreur	A le sens qui lui est attribué au paragraphe 4.4.
Date d'échéance	La date et l'heure limite auxquelles une Opération ou un Ordre en attente visant un Contrat à terme de gré à gré donné arrive automatiquement à son échéance et qui sont indiquées dans la Liste des produits.
Contrat à terme de gré à gré	Tout Produit dont la date d'échéance est établie d'avance.
Frais de financement	Le Montant facturé ou payé pour la détention d'une Position ouverte à la fin de chaque jour de bourse, calculé conformément aux renseignements fournis sur le Système de négociation. Les Frais de financement sont communément appelés « Échange » sur la Plateforme MT4.
Utilisation abusive	Toute utilisation ou utilisation soupçonnée du Système de négociation ou de notre Site Web ou activité relativement à un Ordre (y compris un Ordre en attente) ou une Opération qui correspond : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) ou bien à un comportement illégal ou à un non-respect du Droit applicable, que ce soit directement ou indirectement;</li> <li>(ii) ou bien à un non-respect de la Convention;</li> <li>(iii) ou bien à un manquement aux normes commerciales raisonnables de négociation loyale;</li> <li>(iv) ou bien à un comportement malhonnête ou à de la malveillance.</li> </ul>
Cas d'insolvabilité	Signifie : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) La nomination d'un séquestre, d'un syndic de faillite, d'un séquestre gérant ou tout autre responsable analogue;</li> <li>(ii) Si un titulaire d'une sûreté prend possession de la totalité ou d'une partie de vos actifs ou de votre entreprise ou vend leur totalité ou une partie de ceux-ci;</li> <li>(iii) Vous êtes présumé dans l'incapacité de régler vos dettes à leur échéance;</li> <li>(iv) une demande d'ordonnance provisoire est présentée, une proposition est faite pour que vous concluez une entente volontaire, vous concluez un concordat ou une requête en faillite est présentée à la Cour à votre égard;</li> <li>(v) si vous êtes une personne morale, une résolution est adoptée ou une ordonnance est rendue pour votre liquidation, dissolution ou mise sous tutelle;</li> </ul>

	<p>(vi) si vous intentez des procédures ou si un tiers intente des procédures contre vous ou relativement à vos affaires en vue d'un redressement majeur dans le cadre de procédures de faillite, d'insolvabilité, de restructuration de la dette, de réorganisation, de rajustement des dettes, de dissolution, de liquidation ou d'autres procédures semblables, y compris les procédures prévues dans la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> (L.R.C. 1985, ch. B-3), la <i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i> (L.R.C. 1985, ch. W-11), la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> (L.R.C. 1985, ch. C-36), les statuts de constitution de la société visée ou d'autres lois semblables, notamment des procédures visant la nomination d'un syndic, d'un séquestre-intermédiaire, d'un séquestre, d'un séquestre gérant, d'un liquidateur, d'un administrateur ou de tout autre représentant officiel semblable à l'égard de la société concernée de la totalité ou d'une partie importante de ses biens ou de ses actifs, ou si vous faites une cession de vos biens au profit de vos créanciers ou vous êtes incapable d'acquitter vos dettes à leur échéance ou vous admettez par écrit que vous êtes incapable d'acquitter de telles dettes ou vous reconnaissez par ailleurs votre insolvabilité ou encore vous commettez tout autre acte de faillite ou vous êtes déclaré insolvable en vertu du Droit applicable ou des procédures sont intentées par un tiers contre vous, y compris entre autres une demande visant à obtenir une ordonnance de faillite contre vous ou des mesures sont prises contre vous aux fins d'une liquidation ou d'un réarrangement de vos affaires;</p> <p>(vii) Si vous déclarez faillite ou devenez insolvable, ou si un cas analogue à ceux décrits aux sous-alinéas (i), (ii), (iii), (iv), (v) ou (vi) de la présente définition s'applique à vous.</p> <p>Si vous êtes une société de personnes ou que vous êtes titulaire d'un Compte conjoint, la survenance d'un des cas présentés aux alinéas (i) à (vii) ci-dessus visant l'un des associés ou à l'un des Titulaires du Compte conjoint constitue un Cas d'insolvabilité.</p>
Droits de propriété intellectuelle	<p>L'ensemble :</p> <p>(i) des droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteurs et droits connexes, brevets, modèles d'utilité, marques de commerce, marques de services, dénominations commerciales, noms de domaines, droits moraux, secrets commerciaux, droits relatifs aux inventions, logos, droits de reproduction, clientèles et droits d'ester en contrefaçon ou en concurrence déloyale, droits relatifs aux logiciels informatiques (notamment sur le code source ou le code objet), inventions, droit de topographie de produits semi-conducteurs, droits relatifs aux bases de données, droits relatifs aux dessins et aux modèles, savoir-faire et toute information confidentielle, qu'ils soient contenus ou non dans les logiciels et qu'ils aient fait ou non l'objet d'un dépôt ou d'une autre inscription;</p> <p>(ii) des demandes de dépôt ou d'inscription, des droits de présenter une demande de dépôt, d'inscription ou de renouvellement ou de prorogation de ces droits et des droits de priorité sur ces droits; et</p> <p>(iii) d'autres droits de propriété intellectuelle ou droits exclusifs et d'autres formes de protection équivalente ou d'effet similaire présents ou futurs, partout dans le monde.</p>
Capital investi	<p>Signifie :</p> <p>a) toute somme reçue avec succès que vous nous avez versée, majorée de tous les Profits réalisés; moins</p> <p>b) le montant de toute somme que vous retirez.</p>
Compte conjoint	Le Compte détenu par deux ou plusieurs personnes.

Titulaire de compte conjoint	Toute personne au nom de laquelle un Compte conjoint est ouvert.
Cours vendeur de niveau 1	Désigne le premier Cours vendeur affiché sur la Plateforme MT4 relativement à un Produit. Il est entendu que le Cours vendeur de niveau 1 correspond au premier niveau de Profondeur des Cours.
Cours acheteur de niveau 1	Désigne le premier Cours acheteur affiché sur la Plateforme MT4 relativement à un Produit. Il est entendu que le Cours acheteur de niveau 1 correspond au premier niveau de Profondeur des Cours.
Cours de niveau 1	Désigne le Cours vendeur de niveau 1 ou le Cours acheteur de niveau 1, selon le cas.
Ordre à cours limité	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et correspond à une instruction d'ouvrir un Ordre conformément aux conditions respectives prévues à la section 3 de la Politique d'exécution des Ordres.
Marge	Le Montant que vous êtes tenu de nous verser ou de détenir sur votre Compte afin de passer un Ordre pour une Opération.
Appel de marge	Lorsque le Montant de réévaluation du Compte est inférieur à votre exigence de Marge.
Taux de marge	Dans le cas d'un Produit, le pourcentage qui est applicable à chaque Opération et indiqué à tout moment donné sur le Système de négociation et sera conforme aux taux de marge prévus dans les Règles de l'OCRI.
Ordre au marché	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et correspond à une instruction de passer un Ordre seulement conformément aux conditions respectives prévues à l'article 5 de l'annexe 1 des Conditions générales MT4 et dans la section 3 de la Politique d'exécution des Ordres. L'Ordre au marché est appelé « Exécution sur le marché » sur la Plateforme MT4.
Plateforme MT4	La plateforme de négociation électronique MT4, dans ses versions actualisées de temps à autre.
Conditions générales MT4	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 1.1.1.
Ordre	Toute offre que vous nous soumettez ou qui est soumise en votre nom par l'intermédiaire du Système de négociation, y compris par notre service à la clientèle, pour conclure ou liquider une Opération.
Politique d'exécution des Ordres	Désigne notre politique d'exécution des ordres, qui peut être modifiée de temps à autre, qui décrit de manière détaillée la façon dont nous exécutons les Ordres. Elle est disponible sur notre Site Web.
Ordre en attente	Un Ordre assorti d'un Cours Limit/Stop spécifique identifié qui n'a pas encore été exécuté.
Position	La somme nette de toutes les Opérations sur un Produit donné dans un Compte à tout moment donné.
Marge de position	Ce terme figure sur la Plateforme et il correspond au montant que vous devez nous verser ou détenir dans votre Compte pour effectuer une Opération.
Cours	Le Cours acheteur ou le Cours vendeur d'un Produit (qui peut être désigné sous l'appellation « Cours », « Cours CMC » ou toute variante similaire), généré par le Système de négociation et/ou notre service à la clientèle à l'occasion, y compris à des fins d'Opération seulement en fonction de la Profondeur des Cours. Le Cours auquel un Ordre pour une Opération peut être exécuté par le Système de négociation <b>peut se révéler moins favorable</b> pour vous que le Cours affiché sur notre Plateforme et/ou fourni par notre service à la clientèle au moment où vous avez passé l'Ordre (du fait, par exemple, de fluctuations de marché intervenues entre le moment auquel vous avez passé l'Ordre et celui auquel l'Ordre est exécuté par le Système de négociation ou notre service à la clientèle).
Profondeur des Cours	Désigne la fonction du Système de négociation qui fournit différents Cours pour un Produit particulier, qui varient en fonction de la taille de votre Ordre pour le Produit. La Profondeur des Cours n'est pas indiquée sur la

	Plateforme MT4 avant ou au moment de l'exécution de votre Ordre et n'est disponible qu'après l'exécution de votre Ordre par l'intermédiaire de l'intervalle de positions ouvertes sur la Plateforme MT4 ou de l'historique du compte sur la Plateforme d'arrière-boutique
Échelle des Cours	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et renvoie à la production continue par le Système de négociation de différents Cours vendeur et Cours acheteur pour un Produit, qui varient selon la taille de votre Ordre. L'Échelle des Cours n'est pas indiquée sur la Plateforme MT4 avant ou au moment de l'exécution de votre Ordre et n'est disponible qu'après l'exécution de votre Ordre par l'intermédiaire de l'intervalle de positions ouvertes sur la Plateforme MT4 ou de l'historique du compte sur la Plateforme d'arrière-boutique.
Erreur d'établissement de Cours	Un événement relatif à l'actif sous-jacent d'un Produit qui empêche notre Plateforme de déterminer un Cours.
Politique en matière de Données personnelles	Désigne notre avis de confidentialité et notre politique en matière de données personnelles, décrite de manière détaillée sur notre Site Web et la Plateforme d'arrière-boutique de temps à autre.
Investisseur privé	Tout investisseur répondant à l'un des critères suivants : (i) vous devez être une personne physique (ce qui signifie que vous êtes un individu); (ii) vous accédez à nos données de marché et informations similaires, et les utilisez, à titre individuel et personnel pour vos propres activités d'investissement personnelles uniquement, et non à des fins commerciales ou en tant que principal, dirigeant, associé, employé ou agent d'une entreprise ou au titre de la gestion professionnelle d'actifs de tierces parties; (iii) vous n'êtes pas un établissement financier et n'êtes pas inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un organisme de réglementation ou d'autoréglementation; (iv) vous n'exercez aucune activité de services financiers et n'êtes pas employé en tant que conseiller financier aux fins de la Convention; et (v) vous n'exercez pas d'activité consistant à accéder ou à regrouper nos données de marché ou données similaires et à redistribuer ou à fournir par ailleurs cette information à des tiers.
Produit	Tout instrument que nous produisons sur ou à l'égard duquel vous pouvez conclure des Opérations. De plus amples renseignements sur les Produits pour lesquels nous pouvons accepter des Ordres sont fournis dans la Liste des produits. Un Produit est communément appelé « Symbole » sur la Plateforme MT4.
Monnaie de référence du Produit	La monnaie dans laquelle un Produit donné est libellé, et qui correspond en général à la monnaie de la bourse ou du marché sous-jacent ou à celle par ailleurs énoncée le Système de négociation ou dans la Liste des produits.
Liste des produits	La rubrique de notre Plateforme d'arrière-boutique comportant la liste des Produits et les renseignements clés sur chaque Produit, notamment leurs Attributs et les Taux applicables. Les informations sont contenues dans la section des caractéristiques sur la Plateforme MT4.
Taux	Les taux qui varient automatiquement au fil du temps conformément au paragraphe 9.3 sans que vous en soyez avisé, et qui sont applicables aux Opérations conclues sur le Produit visé, y compris les Taux auxquels les Frais de financement sont facturés.
Barème des taux	S'entend de notre barème des taux qui énumère les coûts associés aux Opérations effectuées avec nous. Elle est disponible sur notre Site Web.
Perte réalisée	Dans le cas d'une Opération donnée, le Montant égal au Résultat latent au moment où l'Opération est liquidée, lorsque ce Montant est négatif.
Profit réalisé	Dans le cas d'une Opération donnée, le Montant égal au Résultat latent au moment où l'Opération est liquidée, lorsque ce Montant est positif.

Minorer seulement	Restriction sur votre Compte ou un Produit (selon le cas) vous empêchant d'augmenter vos Positions. Vous serez uniquement autorisé à passer des Ordres pour liquider des Opérations et/ou annuler tout Ordre en attente.
Commission de recommandation	À le sens qui lui est attribué à l'alinéa 5.9.2.
Recommandant	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 5.9.1.
Document d'information sur la relation	Désigne notre document d'information sur la relation, dans sa version modifiée à l'occasion, qui comprend un résumé de certains des détails importants concernant votre relation avec CMC Markets Canada et nos Produits et services. Il est disponible sur notre Site Web.
Mesure réservée	Les mesures décrites à l'alinéa 8.3.1. des présentes Conditions générales MT4.
Client de détail	S'entend au sens de « client de détail » dans les Règles de l'OCRI, soit un client qui n'est pas un client institutionnel.
Déclaration relative aux risques	Désigne le préavis que nous sommes tenus de vous fournir en vertu du Droit applicable et des Règles de l'OCRI à l'égard de toute Opération sur un Produit qui est offert sur notre Site Web.
Compensation	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 5.5.1.
Événement déterminé	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 8.1.1 des présentes Conditions générales MT4.
Spread	Pour un produit donné, la différence entre le prix d'achat et le prix de vente à un moment donné.
Ordre stop	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et correspond à une instruction d'ouvrir un Ordre conformément aux conditions respectives prévues à la section 3 de la Politique d'exécution des Ordres.
Ordre à seuil de déclenchement	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et correspond à une instruction de clôturer un Ordre conformément aux conditions respectives prévues à la section 3 de la Politique d'exécution des Ordres.
Ordre Take Profit	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et correspond à une instruction de clôturer un Ordre conformément aux conditions respectives prévues à la section 3 de la Politique d'exécution des Ordres.
Cours cible	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et correspond au Cours auquel vous souhaitez effectuer ou liquider une Opération (selon le cas) que vous avez précisé lors de la passation d'un Ordre stop, d'un Ordre à seuil de déclenchement, d'un Ordre à cours limité, d'un Ordre Take Profit ou d'un Ordre au marché.
Opération	Désigne tout CFD sur un Produit dont l'objet est d'octroyer des bénéfices économiques similaires à un investissement dans l'actif sous-jacent visé, conclu entre vous et nous par l'intermédiaire de la Plateforme MT4 sur un Compte. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, toute mention d'Opération.
Dispositions sur la déclaration d'opérations	A le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 7.4.1a).
Référentiel central	A le sens qui lui est attribué à l'alinéa 7.4.3.
Heures de négociation	Dans le cas d'un Produit donné, les heures pendant lesquelles le Système de négociation et/ou notre service à la clientèle génèrent des Cours et pendant lesquelles vous pouvez donner des instructions ou passer des Ordres pour réaliser des Opérations sur ce Produit, indiquées de temps à autre dans la Liste des produits et/ou la Plateforme MT4. Pour tout Contrat à terme de gré à gré, les Heures de Négociation s'appliquent sous réserve de la rubrique dates clés de la Liste des produits et/ou la Plateforme MT4 concernant le Produit visé. Appelées « Sessions » sur la Plateforme MT4.

Système de négociation	La Plateforme MT4 et la Plateforme d'arrière-boutique.
Marché	Désigne un marché au sens du Règlement 21-101 <i>sur le fonctionnement du marché</i> .
Ordre stop loss suiveur	Cette définition figure dans la Politique d'exécution des Ordres et correspond à une instruction de gérer un Ordre à seuil de déclenchement conformément aux conditions respectives prévues à la section 2 de la Politique d'exécution des Ordres.
Négociation non autorisée	Restriction sur votre Compte suspendant votre droit de passer des Ordres ou d'effectuer des Opérations ou encore de donner des instructions sur ce Compte.
Résultat latent	Dans le cas d'Opérations sur un Compte, le Montant calculé conformément aux renseignements fournis sur le Système de négociation. Le Résultat latent affiché par le Système de négociation sera toujours fondé sur le Cours acheteur ou Cours vendeur correspondant en vigueur.
Jour ouvrable au Royaume-Uni	Chaque jour (autre que les samedis et dimanches) pendant lequel les banques sont ouvertes, à Londres, au Royaume-Uni.
Site Web	<a href="http://www.cmcmarkets.ca">www.cmcmarkets.ca</a>